

2006



Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



2001-2010

DECENNIE INTERNATIONALE
DE LA PROMOTION D'UNE CULTURE
DE LA NON-VIOLENCE ET DE LA PAIX
AU PROFIT DES ENFANTS DU MONDE

L'UNESCO est chef de file pour la Décennie

2006

Prix UNESCO
de l'Éducation
pour la Paix

2006

Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix



LAURÉAT

M. Christopher Gregory Weeramantry
(SRI LANKA)

MENTION SPÉCIALE

Fundación para la Reconciliación
(COLOMBIE)



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



2001-2010

DECENNIE INTERNATIONALE
DE LA PROMOTION D'UNE CULTURE
DE LA NON-VIOLENCE ET DE LA PAIX
AU PROFIT DES ENFANTS DU MONDE

L'UNESCO est chef de file pour la Décennie.

Les idées et opinions exprimées par les participants
à la cérémonie de remise du Prix UNESCO de l'éducation
pour la paix 2006 et à la table ronde « La culture de paix
aujourd'hui » ne reflètent pas nécessairement les vues de l'UNESCO
et n'engagent pas l'Organisation.

Prix UNESCO de l'éducation pour la paix
Section de la sécurité humaine, de la démocratie et de la philosophie
Secteur des Sciences sociales et humaines
UNESCO
1, rue Miollis
75732 Paris Cedex 15
France
Tél : + 33 (0)1 45 68 45 54 / 52
Fax : + 33 (0)1 45 68 55 52
E-mail : c.maresia@unesco.org
peace&security@unesco.org

Publié par l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP

Couverture et conception graphique : Taurus Design

© UNESCO 2007
Imprimé en France

(SHS/UPPE/2007/PI/01)

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Remerciements | 7 |
| CÉRÉMONIE DE REMISE DU PRIX | 9 |
| Allocution de S. Exc. M. CASSAM UTEEM | 11 |
| <i>Président du jury international du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix 2006</i> | |
| Allocution de M. KOÏCHIRO MATSUURA | 15 |
| <i>Directeur général de l'UNESCO</i> | |
| Allocution de M. CHRISTOPHER GREGORY WEERAMANTRY | 19 |
| <i>Lauréat du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix 2006</i> | |
| Allocution du père Leonel Narváez Gómez, Directeur exécutif de la FUNDACIÓN PARA LA RECONCILIACIÓN | 23 |
| <i>Mention spéciale du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix 2006</i> | |
| TABLE RONDE : LA CULTURE DE PAIX AUJOURD'HUI | 27 |
| Quête d'une culture de paix dans un contexte de violence systémique par M. Mohammed Arkoun | 29 |
| <i>Professeur émérite, Sorbonne, Paris, professeur invité, Institute of Ismaili Studies, Londres, et membre du jury international du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix 2006</i> | |
| Le droit, expression et garantie d'une culture de paix : trois défis par M ^{me} Mireille Delmas-Marty | 33 |
| <i>Professeur de droit, Collège de France, Paris, et membre du jury international du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix 2006</i> | |
| Quelques réflexions sur l'éducation pour la paix par M. Christopher Gregory Weeramantry | 37 |
| <i>Lauréat du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix 2006, fondateur et Président du Weeramantry International Centre for Peace Education and Research (WICPER)</i> | |

| | |
|---|----|
| L'importance du pardon pour la guérison des blessures sociales et la consolidation de la paix par le père Leonel Narváez Gómez | 43 |
| Directeur exécutif de la Fundación para la Reconciliación <i>Mention spéciale du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix 2006</i> | |

Annexes

| | |
|--|----|
| Règlement général | 51 |
| du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix | |
| Membres du jury international | 59 |
| du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix 2006 | |
| Lauréats | 61 |
| du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix (1981-2006) | |

Remerciements

L'UNESCO souhaite exprimer
sa profonde reconnaissance et sa gratitude
à la **Nippon Foundation**
(dénommée auparavant Japan Shipbuilding Industry Foundation)
qui, par sa généreuse donation,
a permis que le prestigieux
Prix UNESCO de l'éducation pour la paix
soit remis pour la vingt-quatrième fois en 2006.



Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 2006

CÉRÉMONIE DE REMISE DU PRIX CÉRÉMONIE DE REMISE DU PRIX

Le Prix UNESCO de l'éducation pour la paix 2006

a été remis à M. Christopher Gregory Weeramantry (Sri Lanka)
par M. Koïchiro Matsuura, Directeur général de l'UNESCO,
sur recommandation du jury international du Prix.

Une mention spéciale a également été attribuée à la
Fundación para la Reconciliación (Colombie).

La cérémonie de remise du Prix, organisée dans le cadre des célébrations
de la Journée internationale de la paix (21 septembre),
s'est déroulée au Siège de l'UNESCO le 21 septembre 2006
en présence de S. Exc. M. Cassam Uteem, Président du jury international,
M. Mohammed Arkoun, M^{me} Mireille Delmas-Marty, S. Exc. M. Javier Pérez
de Cuéllar et M^{me} Wu Qing, membres du jury international,
anciens lauréats du Prix, délégués permanents des États membres
et représentants des organisations gouvernementales et
non gouvernementales.

La cérémonie a été précédée par la table ronde « La culture de paix aujourd'hui »,
organisée avec le soutien du Bureau de la planification stratégique de
l'UNESCO dans le cadre de la Décennie internationale de la promotion
d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du
monde (2001-2010).



Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 2006

Allocution de

S. Exc. M. C. UTEEM

S. Exc. M. Cassam UTEEM

Président du jury international du Prix UNESCO
de l'éducation pour la paix 2006

C'est un insigne honneur pour moi que de prendre la parole devant cette auguste assemblée à l'occasion de la cérémonie de remise du prestigieux Prix UNESCO de l'éducation pour la paix.

Nous célébrons aujourd'hui la Journée internationale de la paix, censée être un jour de cessez-le-feu général où tous les peuples interrompent toute hostilité l'espace d'une journée entière. Mais cette journée sert également à rappeler que notre monde demeure en proie à de nombreux conflits armés et guerres qui n'épargnent malheureusement aucun continent ni, comme nous l'avons vu récemment au Moyen-Orient, aucun civil innocent, homme, femme ou enfant. La Journée internationale de la paix est célébrée depuis 1981, l'année même où a été décerné pour la première fois le Prix UNESCO de l'éducation pour la paix institué grâce au don généreux de la Fondation japonaise de l'industrie de la construction navale, devenue aujourd'hui la Nippon Foundation, à laquelle nous sommes tous extrêmement redevables.

Au cours des vingt-cinq dernières années, nous avons été les témoins de la fin de la guerre froide, de la chute du mur de Berlin, de l'émergence de nouvelles démocraties en Afrique et en Europe centrale, du démantèlement de l'apartheid en Afrique du Sud, mais nous avons également assisté, impuissants, aux violations des droits de l'homme et aux nettoyages ethniques perpétrés à grande échelle dans diverses régions du monde, à l'apparition de nouvelles sources de violence et à la montée générale du terrorisme. Nous vivons dans un monde dangereux où la haine et la violence semblent être devenues la norme. Il est donc d'autant plus important d'inculquer à nos enfants et à tous les jeunes des valeurs telles que l'amour, la coexistence pacifique, le respect mutuel et la tolérance.

C'est précisément ce à quoi vise le Prix UNESCO de l'éducation pour la paix, en récompensant une activité particulièrement remarquable en faveur de la paix et en



Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 2006

encourageant toutes les actions visant à « l'établissement des défenses de la paix dans l'esprit des hommes ».

Le jury international, composé de S. Exc. M. Javier Pérez de Cuéllar, ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, de M^{me} Mireille Delmas-Marty, professeur de droit au Collège de France, de M^{me} Wu Qing, députée au Congrès du peuple de Beijing, de M. Mohammed Arkoun, professeur émérite à la Sorbonne et professeur invité à l'Institute of Ismaili Studies de Londres, et de moi-même, s'est réuni au Siège de l'UNESCO les 18 et 19 mai 2006 pour examiner soixante-huit candidatures, dont trente-six candidatures individuelles et trente-deux candidatures d'organisations nationales ou internationales. Je souhaiterais, au nom de mes collègues et de moi-même, remercier S. Exc. M. Koïchiro Matsuura, Directeur général de l'UNESCO, d'avoir bien voulu approuver les recommandations du jury international que j'ai eu l'honneur et le privilège de présider cette année.

Le lauréat du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix 2006 est l'ancien juge Christopher Gregory Weeramantry, de Sri Lanka, pays ravagé par la guerre et actuellement en proie à un conflit ethnique qui a fait à ce jour des milliers de victimes. M. Weeramantry, auteur de nombreux ouvrages et articles, n'a cessé, au cours de sa longue et féconde carrière, de défendre la cause de la paix, contribuant, entre autres, à promouvoir les droits de l'homme, l'éducation interculturelle et la compréhension interreligieuse. En tant que Vice-Président de la Cour internationale de Justice, il a joint aux arrêts de la Cour des opinions et déclarations dont plusieurs font désormais référence en droit international. Pour couronner son engagement de toute une vie en faveur de la paix et de la culture de la paix, il a fondé en 2001 le Weeramantry International Centre for Peace Education and Research (Centre international Weeramantry pour l'éducation et la recherche pour la paix), dont il est actuellement le président. On peut dire sans crainte de se tromper que M. Weeramantry est un inlassable militant de la paix, un phare dont ce monde de ténèbres a encore grand besoin.

Le jury a également décidé de proposer qu'une mention spéciale soit décernée à la Fundación para la Reconciliación, créée en 2001 en Colombie, pour son expérimentation de méthodes nouvelles destinées à faciliter la réconciliation et le pardon dans une société colombienne en situation de post-conflit. Le concept de « grammaire des émotions », introduit dans le projet traditionnel d'alphabétisation des paysans des zones les plus défavorisées de Colombie, a donné des résultats positifs.



Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 2006

Avant de conclure, je suis heureux d'exprimer la gratitude du jury international du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix à M^{me} Moufida Goucha, secrétaire du prix, ainsi qu'à M^{me} Claudia Maresia, du secrétariat, pour leur concours efficace et l'excellence de leurs services qui ont considérablement facilité les évaluations et les délibérations du jury.

Pour terminer, j'adresse, au nom du jury, mes félicitations les plus chaleureuses au lauréat du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix 2006, M. Christopher Gregory Weeramantry, ainsi qu'à la Fundación para la Reconciliación pour une mention spéciale amplement méritée.



Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 2006

Allocution de

M. K. MATSUURA

M. Koïchiro MATSUURA

Directeur général de l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

Je suis très heureux de vous accueillir tous ici au Siège de l'UNESCO à l'occasion de la cérémonie de remise du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix 2006.

Qu'il me soit tout d'abord permis de saluer très chaleureusement le Président du jury international du prix, M. Cassam Uteem, ancien président de la République de Maurice. Permettez-moi également de souhaiter la bienvenue aux quatre autres membres du jury : M. Mohammed Arkoun, d'Algérie, professeur émérite de langue et littérature arabes à la Sorbonne et professeur invité à l'Institute of Ismaili Studies de Londres ; M^{me} Mireille Delmas-Marty, professeur de droit au Collège de France ; M. Javier Pérez de Cuéllar, ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et ancien ambassadeur et délégué permanent du Pérou auprès de l'UNESCO ; et M^{me} Wu Qing, députée au Congrès du peuple de Beijing. Tous les membres du jury sont présents parmi nous aujourd'hui et je voudrais profiter de cette occasion pour les remercier pour leur excellent travail.

Je me réjouis également de noter la présence de tant de participants – amis, collègues, ambassadeurs et hauts représentants, notamment le Directeur général de l'ISESCO (Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture) –, qui prouve une nouvelle fois l'importance attachée à cette cérémonie de remise du Prix UNESCO.

Le Prix UNESCO de l'éducation pour la paix a été créé en 1980 grâce à une donation généreuse de la Nippon Foundation (ancienne Japan Shipbuilding Industry Foundation), à laquelle je tiens à redire ici toute la gratitude de l'Organisation. Le prix a été décerné chaque année depuis 1981 et jusqu'en 2003, et il sera désormais remis tous les deux ans.

Le Prix UNESCO de l'éducation pour la paix récompense des activités particulièrement remarquables tendant à sensibiliser l'opinion publique et à mobiliser



Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 2006

la conscience de l'humanité en faveur de la paix. Conformément à l'esprit de l'Acte constitutif de l'UNESCO et de la Charte des Nations Unies, son but est de « promouvoir toutes les actions visant à l'établissement des défenses de la paix dans l'esprit des hommes ».

La promotion de la paix implique le respect des différences culturelles et religieuses et la reconnaissance de ce que ces différences sont le reflet de la riche diversité de l'humanité. Elle requiert donc un engagement en faveur du dialogue ainsi que d'une connaissance et d'une compréhension mutuelles entre les civilisations, les cultures et les peuples. Pour qu'une culture de paix s'instaure, les principes de diversité et de dialogue doivent être profondément ancrés en chacun de nous.

C'est pourquoi l'éducation est d'une importance cruciale. L'éducation de qualité est l'un des outils les plus efficaces pour venir à bout des fléaux que sont l'ignorance et la haine et pour promouvoir les valeurs de tolérance, de justice et d'égalité. Par une éducation de qualité, nous pouvons acquérir une meilleure compréhension des autres civilisations et apprendre à respecter et apprécier nos différences culturelles et religieuses. Les éducateurs sont des alliés indispensables dans notre quête de paix.

Je suis particulièrement heureux de procéder aujourd'hui, 21 septembre – date de la Journée internationale de la paix –, à la remise du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix. La Journée internationale de la paix a été instituée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1981. C'est un temps où célébrer et renforcer les idéaux de paix. C'est également une excellente occasion de rendre hommage aux personnes et aux institutions dont la vie et l'œuvre sont consacrées à l'édification de la paix dans le monde.

C'est donc pour moi un insigne honneur que de vous présenter M. Christopher Gregory Weeramantry, de Sri Lanka, lauréat du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix 2006.

La candidature de M. Weeramantry a été soumise par la City Montessori School de Lucknow, en Inde, une école réputée pour son travail en faveur de la paix, lauréate du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix en 2002. Sa désignation comme candidat a été le résultat d'une sélection rigoureuse par un groupe international de juges éminents.



Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 2006

Né en 1926, M. Weeramantry a derrière lui une longue et brillante carrière. Avocat, professeur de droit, juge national puis international, il a été vice-président de la Cour internationale de Justice à La Haye de 1997 à 2000.

En 2001, M. Weeramantry a fondé le Centre international Weeramantry pour l'éducation et la recherche pour la paix (Weeramantry International Center for Peace Education and Research, WICPER). La philosophie du Centre est que l'éducation à la paix est pour l'heure la principale urgence si l'on veut sauver le monde de la violence et de la guerre. Le Centre bénéficie en outre du vaste corpus de travaux de recherche et d'écrits de son président-fondateur.

M. Weeramantry est l'auteur de nombreux ouvrages et articles. Il a également donné des conférences partout dans le monde sur des sujets très divers d'une importance essentielle pour la paix, la compréhension interculturelle et l'éducation. Ses opinions et déclarations jointes aux arrêts de la Cour internationale de Justice sont devenues des références en droit international.

Tant à travers le Centre qu'à titre personnel, M. Weeramantry a apporté une contribution considérable à la promotion de l'éducation pour la paix, des droits de l'homme, de l'éducation interculturelle, de l'intégration sociale, de l'entente entre les religions, de la sauvegarde de l'environnement, du droit international, du désarmement et du développement durable.

En reconnaissance de « ses engagements constants et concrets en faveur d'une pensée et d'une culture de paix », j'ai à présent le grand honneur de remettre le Prix UNESCO de l'éducation pour la paix 2006 à M. Christopher Gregory Weeramantry. Le prix est représenté par cette statuette, *L'Olivier*, réalisée par le sculpteur espagnol Apel.les Fenosa, qu'accompagne un chèque d'un montant de 40 000 dollars des États-Unis. Je félicite M. Weeramantry pour l'action qu'il mène sans relâche au service de la paix et de la compréhension et l'encourage à poursuivre son œuvre extrêmement utile.

Je suis très heureux également de décerner une mention spéciale du prix à la Fundación para la Reconciliación – Fondation pour la réconciliation – de Colombie, en hommage aux efforts qu'elle déploie pour promouvoir les valeurs de paix et de réconciliation.



Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 2006

Créée en 2001, la Fondation pour la réconciliation a pour but de promouvoir la théorie et la pratique du pardon et de la réconciliation en tant que fondements de la paix et du développement individuel et social.

Grâce au lancement des Écoles du pardon et de la réconciliation (ESPERE en espagnol, pour ESCuelas de PERdón y REconciliación), la Fondation offre des lieux de rencontre où mettre en application la pédagogie du pardon et de la réconciliation, alternative à la culture de haine et de vengeance. Il existe à présent de telles écoles dans toute la Colombie. Quelque mille cinq cents animateurs (facilitateurs) ont été formés à la pédagogie de la réconciliation et se sont engagés à reproduire ce système au sein de leur propre communauté. Les bénéficiaires de leur action sont notamment les personnes déplacées, les ex-combattants et les membres de minorités.

Je souhaite plein succès à la Fondation et l'encourage chaleureusement à poursuivre son importante mission.

Je cède à présent la parole au lauréat du prix, M. Christopher Gregory Weeramantry, puis, après lui, au père Leonel Narváez Gómez, Directeur exécutif de la Fondation pour la réconciliation.



Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 2006

Allocution de

M. C. G. WEERAMANTRY

M. Christopher Gregory WEERAMANTRY

Fondateur et Président du Weeramantry International Centre
for Peace Education and Research (WICPER)

Lauréat du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix 2006

C'est avec un sentiment d'humilité que je reçois ce prix aujourd'hui. Il est réconfortant de constater que l'éducation pour la paix est appréciée à sa juste valeur par une autorité internationale aussi éminente que l'UNESCO, et le fait qu'elle m'a jugé digne d'être récompensé est pour moi une leçon de modestie. Je remercie l'UNESCO et les membres du jury et c'est avec un grand plaisir que je reçois ce prix aujourd'hui.

Si l'humanité peut espérer un avenir plus pacifique après tant de siècles de souffrances et de conflits, l'éducation pour la paix est l'une des principales voies qu'il lui faut emprunter.

C'est bien entendu à tous les niveaux que l'éducation doit être dispensée car il faut abattre les barrières qui séparent les nations, les races, les religions et les régions. Ce sont elles qui ternissent les relations entre les peuples et empêchent la paix et la justice de l'emporter. J'ai dit que l'éducation devait être dispensée à tous les niveaux car il ne suffit pas de circonscrire le processus éducatif à l'école. Il faut en effet l'étendre à l'université, au grand public, aux professions et jusqu'aux plus hauts niveaux de l'administration afin de combler cette immense lacune dans le domaine de l'information. La méconnaissance et l'ignorance de nombreux sujets qui touchent à la paix sont telles que l'éducation pour la paix est une nécessité urgente, d'autant plus qu'à l'heure actuelle, des conflits éclatent partout dans le monde et que chacun d'eux peut dégénérer en un conflit plus grave encore, avec des belligérants toujours plus puissants. Nous vivons à l'ère de l'atome et l'humanité a le pouvoir de s'autodétruire. En ce XXI^e siècle, pour la première fois, l'humanité a la capacité de détruire toute vie sur terre, et c'est dans ce contexte de conflit que ce siècle s'est ouvert. Le danger et l'urgence sont tels qu'il faut s'efforcer, à tous les niveaux, de dissiper les malentendus à l'origine de ces conflits. C'est pourquoi tout ce qui peut être entrepris en ce



Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 2006

sens revêt un caractère d'urgence absolue, et je suis infiniment reconnaissant à l'UNESCO d'accorder une telle importance à cette action toute particulière.

J'ajoute qu'au cours de ces millénaires de conflits qui ont fait rage au sein de la famille humaine, la communication entre philosophes et tenants du pouvoir a grandement fait défaut. Le monde des philosophes et les allées du pouvoir ne se rejoignent pas. Les philosophes ont exposé leurs nobles théories mais celles-ci n'ont pas été retenues dans les allées du pouvoir, où l'on gratifie parfois d'un sourire cynique ceux qui évoluent aussi loin des réalités de la vie pratique, ces rêveurs, ces visionnaires, ces utopistes. Ils sont certes bien intentionnés mais ils n'entendent rien aux réalités du pouvoir. C'est cette attitude qui a prévalu au cours des siècles et que l'on observe encore aujourd'hui.

Je pense que l'éducation pour la paix est en mesure de corriger cela et de relier le monde de la philosophie et le monde du pouvoir. Comment ? En visant un public très nombreux qui puisse exercer toute son influence en conjuguant ses efforts pour infléchir le mode de pensée de ceux qui gouvernent et qui seront alors plus sensibles à tous ces principes nés du sacrifice de millions de vies durant toutes ces guerres menées au cours de l'histoire.

Au ^{xx}e siècle, et en ce début de ^{xxi}e siècle, nous sommes au moins parvenus à mettre en place le plus vaste système de droit international et d'institutions internationales que toute l'histoire de l'humanité ait jamais compté. Il faut le conserver précieusement car il a été construit au prix de nombreux sacrifices, ne pas le prendre à la légère ni le fouler aux pieds. Si nous parvenons à mieux faire prendre conscience au grand public de la valeur pour le genre humain de cet héritage acquis au prix de tant de sacrifices, alors on aura plus à cœur de le préserver, de le protéger et d'en faire quelque chose de plus grand encore pour les générations futures. C'est à long terme que nous devons penser l'humanité et son avenir. C'est aux générations qui nous succéderont que nous devons penser, et pas uniquement à nous-mêmes. La façon dont nous polluons l'environnement met en péril les droits des générations futures. Il faut arrêter ce processus et pour ce faire, notre meilleur atout est l'éducation pour la paix.

Il y a donc beaucoup à dire sur ce sujet. Nous devons éviter les conflits et régler nos différends de façon pacifique, mais il faut aussi traiter les causes des conflits car la paix, ce n'est pas seulement l'absence de conflit, c'est aussi l'existence de la justice. Si nous parvenons à rendre la justice présente, alors nous pourrons vivre dans un monde



en paix. C'est pour toutes ces raisons que l'éducation pour la paix est un sujet d'une importance capitale.

C'est avec beaucoup de bonheur, d'humilité et d'espoir que je reçois cette récompense : bonheur de constater que cet enjeu nécessaire à notre survie est apprécié à sa juste valeur, humilité pour avoir été jugé digne de cette récompense et, enfin, espoir que nous puissions ainsi assurer la survie de l'humanité, le développement de la civilisation et l'épanouissement des instincts les plus nobles de l'être humain, réprimés par le fléau de la guerre au cours des siècles.

En cette occasion mémorable, je vous suis infiniment reconnaissant de l'honneur qui m'est fait.



Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 2006

Allocution du

PÈRE L. NARVÁEZ GÓMEZ

Père Leonel Narváez Gómez

Directeur exécutif de la FUNDACIÓN PARA LA RECONCILIACIÓN

Mention spéciale du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix 2006

Que la paix règne dans vos cœurs. C'est notre plus cher désir, en ce jour où nous sommes empreints d'un sentiment de gratitude.

Je viens d'un monde où des larmes de douleur et d'abandon coulent des yeux des veuves de guerre, tandis que les enfants jouent dans des champs minés par la haine. Mais je viens aussi d'un pays où les communautés autochtones, africaines et métisses se déhanchent au son de la guitare et du tambour. Une terre qui a connu plus de cent ans de solitude et où, pourtant, l'amour est un hymne à la vie.

Je suis ici, au nom de la Fundación par la Reconciliación (Fondation pour la réconciliation), afin d'affirmer une fois encore notre attachement indéfectible au pardon et à la réconciliation, seuls moyens sûrs à nos yeux de dépasser les violences et d'édifier une paix durable.

Je suis ici pour rappeler qu'à l'ère de la mondialisation, les politiques de l'éducation répondent surtout à la nécessité d'éduquer à la raison instrumentale, d'enseigner efficacement le calcul du profit, tandis que l'éducation aux relations attentionnées, à la compassion, à la tendresse, à l'inspiration affective des actes de la vie n'entre pas dans le système scolaire.

Nous souffrons d'un analphabétisme émotionnel qui, avec la tournure que prennent chaque jour les événements, permet à la haine, à la colère et au désir de vengeance de s'ériger en obstacles à une vie tranquille, à la coexistence citoyenne et au progrès. La grammaire de l'existence exige des efforts supplémentaires de la part des grands de ce monde pour renforcer l'éducation émotionnelle.

L'éducation à la compassion, à la parole douce, à la tendresse, à l'art de la respiration profonde est depuis toujours ce qui guide les sages. Les peuples du monde,



Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 2006

au carrefour de la peur internationalisée, devront explorer les pédagogies de l'amour. Les hommes de la guerre dialogueront à l'avenir avec ceux du pardon et de la réconciliation.

C'est pourquoi, dans notre fondation, nous avons confectionné des masques en papier pour regarder à travers d'autres yeux, nous avons peint nos visages de la couleur de l'espérance, partagé des tranches de vie et dansé autour du feu dans des lieux connus sous le nom d'Écoles du pardon et de la réconciliation.

Nous avons compris qu'il n'y avait pas d'avenir sans pardon, que la justice, ce n'était pas punir l'agresseur mais tenter de le ramener dans le droit chemin et qu'on ne pouvait pardonner que l'impardonnable !

Pour avancer, nous devons dépasser la haine, la colère et le désir de vengeance que la violence sème dans le cœur des victimes. Nous devons déchaîner Prométhée dans la vie de ceux qui ne trouvent pas les mots pour surmonter le traumatisme qui revient sans cesse, en leur proposant d'avancer avec dignité sur le chemin du temps. Car ne pas pardonner, c'est rester irrémédiablement prisonnier de son passé, et la rancune empêche de s'élancer vers des terres et des cieux nouveaux !

En Colombie, aujourd'hui comme dans le reste du monde, il faut nouer des liens forts de fraternité et illuminer de notre étreinte le sentier qui mène à la justice sociale. Nous, représentants de la société civile, sommes invités à constituer une grande assemblée des peuples, et nos plus sûrs alliés, les seuls outils indispensables pour mener à bien cette tâche, ce sont les paroles empreintes de douceur et le cheminement dans la sérénité.

Les Écoles du pardon et de la réconciliation (en espagnol ESPERE, pour EScuelas de PERdón y REconciliación) sont des lieux où l'on cultive les mots affectueux, l'écoute active, la tendresse et la compassion. Moments de patience pendant lesquels l'oreille se prête à une écoute tranquille et les paroles se font douces pour éduquer le cœur impétueux. Pédagogie des émotions et idéologie qui murmure : « À l'irrationalité de la violence, opposons l'irrationalité du pardon et de la réconciliation. »

Merci pour votre accompagnement. La solitude n'existe pas. Une multitude d'esprits solidaires illuminent en chœur les jours qui grâce à nous se lèvent. Nous récolterons ensemble les fruits d'un monde plus aimable, nous enseignerons de cœur à



Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 2006

cœur la dignité et nous formerons le caractère de ces forgers de l'avenir. Voilà ce qu'est la Fondation pour la réconciliation, heureuse de recevoir aujourd'hui cette mention spéciale du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix 2006.

Au milieu de la douleur des victimes et des survivants, au milieu du chaos dont souffrent les victimaires, nous voulons continuer à affirmer que sans pardon ni réconciliation, il n'y a pas d'avenir, ni pour moi, ni pour vous, ni pour aucune nation sur terre !



Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 2006

TABLE RONDE

TABLE RONDE

LA CULTURE DE PAIX AUJOURD'HUI

21 septembre 2006

16 h 00-17 h 30 – Siège de l'UNESCO, Salle I

Ordre du jour

Modérateur :

M. Pierre Sané

Sous-Directeur général pour les Sciences sociales et humaines, UNESCO

Quête d'une culture de paix dans un contexte de violence systémique

par M. Mohammed Arkoun

Professeur émérite, Sorbonne, Paris, professeur invité, Institute of Ismaili Studies, Londres, et membre du jury international du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix 2006

Le droit, expression et garantie d'une culture de paix : trois défis

par M^{me} Mireille Delmas-Marty

Professeur de droit, Collège de France, Paris, et membre du jury international du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix 2006

Quelques réflexions sur l'éducation pour la paix

par M. Christopher Gregory Weeramantry

Lauréat du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix 2006, fondateur et Président du Weeramantry International Centre for Peace Education and Research (WICPER)

L'importance du pardon pour la guérison des blessures sociales et la consolidation de la paix

par le père Leonel Narváez Gómez

Directeur exécutif de la Fundación para la Reconciliación, mention spéciale du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix 2006



Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 2006

Avec la participation des autres membres éminents du jury international du Prix 2006 :

S. Exc. M. Javier Pérez de Cuéllar, ancien Secrétaire général des Nations Unies

S. Exc. M. Cassam Uteem, ancien président de la République de Maurice

M^{me} Wu Qing, députée, Congrès du peuple de Beijing

Discussion libre



QUÊTE D'UNE CULTURE DE PAIX DANS UN CONTEXTE DE VIOLENCE SYSTÉMIQUE

par M. Mohammed ARKOUN

Professeur émérite, Sorbonne, Paris, professeur invité, Institute of Ismaili Studies, Londres, et membre du jury international du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix 2006

J'ai le privilège de collaborer depuis six ans au prix UNESCO de l'éducation pour la paix. Chaque année, les membres du jury se sont attachés à affiner les critères pertinents pour mieux définir ce que doit être une culture de paix dans un temps où la violence structurelle se répand dans toutes les sociétés en relation avec les forces mal maîtrisées de la globalisation. L'école, les médias, les ONG, les associations de chaque société civile, les États doivent déployer des programmes et des enseignements convergents pour réduire et, si possible, arrêter l'expansion grandissante de la violence. Comment identifier les multiples causes de la violence, ses racines culturelles et même intellectuelles notamment dans le cas des théologies dogmatiques et des idéologies modernes de conquête, de domination, de compétition économique et géopolitique ? Et si l'on parvient à énoncer ces causes et à identifier les forces en présence dans chaque société et dans les relations internationales, il reste encore à mettre au point la pédagogie nécessaire pour rendre accessible à tous une culture de paix concrète, efficace et sans cesse adaptée aux irruptions variées de la violence. Tel est l'esprit qui anime les membres du jury pour distinguer chaque année le lauréat parmi un nombre croissant de candidatures très diversifiées.

Il y a peu, nous avons vécu un moment très instructif quand il s'est agi de préciser les stratégies d'intervention pour faire face à des situations de violence qui renvoient à la violence symbolique dont l'omniprésence et l'impact échappent à l'observation courante. Le pape Benoît XVI a prononcé, à Ratisbonne, un discours de théologie catholique ; la théologie est un exercice de haute culture et de haute intellectualité. Les hautes responsabilités spirituelles de l'auteur confèrent à cet exemple une portée exceptionnelle. Les médias, qui ne prêtent guère attention à la théologie, ont consenti à consacrer des commentaires divers à ce qui mérite d'être nommé un événement. En effet, le pape a développé une thèse qui lui est chère depuis longtemps : ce que la pensée grecque nomme *logos* est intimement lié au développement de la foi catholique, à la différence de l'islam qui s'est privé de cet outil de pensée et cède plutôt à la



Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 2006

violence religieuse. Cet argumentaire est illustré par une citation incongrue d'un propos tenu par l'empereur Byzantin Manuel II Paléologue, à Constantinople, en réponse à un interlocuteur persan. « Montre-moi donc ce que Mohammed a apporté de neuf, et alors tu ne trouveras sans doute rien que de mauvais et d'inhumain, par exemple le fait qu'il a prescrit que la foi qu'il prêchait, il fallait la répandre par le glaive. »

Au lieu de faire un commentaire historique approprié pour contextualiser ce propos abrupt, le pape s'en sert pour établir la distance qui sépare la foi catholique et la doctrine islamique au sujet de la guerre sainte nommée djihad en arabe. Une fois de plus, les musulmans descendent dans la rue pour protester contre cette violence symbolique faite à la foi islamique. Je ne peux en dire plus ici, sinon pour rappeler un fait historique gommé dans l'argumentaire du pape. Du XII^e au XIII^e siècle, la pensée islamique s'est servie du *logos* comme la pensée chrétienne ; il est vrai qu'après Averroès (mort en 1198), les recours à la pensée grecque ont cessé du côté islamique, alors qu'en Europe chrétienne, la philosophie a connu des développements féconds et continus qui ont nourri les conquêtes majeures de la modernité intellectuelle. Il ne reste pas moins que les systèmes théologiques construits au Moyen Âge par les juifs, les chrétiens et les musulmans ont fonctionné comme des systèmes intellectuels et culturels d'exclusion réciproque du bénéfice de la *religion vraie*, c'est-à-dire de la Parole de Dieu authentiquement transmise et vécue dans chaque tradition à l'exclusion des deux autres. Cette définition est descriptive et programmatique ; elle ouvre un champ nouveau à la recherche sur une histoire comparée des trois théologies qui ont également construit une théorie de la guerre juste (saint Augustin) devenue la guerre sainte sous les croisades, dans la *Reconquista* espagnole, l'expulsion des juifs et des musulmans d'Andalousie en 1492, et, enfin et non des moindres, dans les récentes guerres de libération coloniale, l'interminable guerre israélo-palestinienne et les deux guerres du Golfe.

La violence est structurelle ; elle est inscrite dans toutes les formations sociales, les cultures, les religions et la métaphysique classique qui gère la vérité à la manière des théologies. La violence est l'une des trois forces anthropologiques qui forment le triangle connu des trois concepts *violence*, *sacré* et *vérité*. L'analyse historique, sociologique et anthropologique de ce triangle ouvre de nouvelles voies vers une culture de paix. La sortie des sociétés hors de ce triangle dans lequel nos sociétés dites modernes sont plus que jamais enfermées nécessite, on le voit, une subversion anthropo-philosophique de tous les systèmes de pensée hérités du passé des cultures qu'affichent



avec intransigeance et furie tous les groupes sociaux soumis à diverses formes de domination et d'oppression.

Avec la mondialisation sauvage, nous sommes entrés dans la violence systémique à l'échelle mondiale. Les démocraties les plus avancées comme celle des États-Unis se trouvent entraînées dans la légitimation de la guerre juste pour éradiquer la violence barbare du terrorisme international. Ainsi s'exprime le discours de domination à l'échelle mondiale depuis le 11 septembre 2001. Les sciences politiques et sociales ne sont pas en reste dans l'animation et les expansions effroyables de ce discours. C'est à endiguer ce déchaînement sans précédent des passions, des fantasmes de la peur, des haines meurtrières, des rages de répression et d'éradication de l'autre construit comme le Mal absolu à l'instar du Messie face aux antéchrists d'autrefois que la culture de paix doit faire face. Mais encore une fois, les savoirs qui doivent éclairer et guider une telle mission n'apparaissent encore que très timidement, même dans l'instance de l'UNESCO généreusement conçue et mise en place au lendemain de la pire guerre exterminatrice déclenchée et conduite très étrangement par les nations européennes qui ont porté haut les promesses et les enseignements des nouvelles Lumières.

Cela veut dire que nous devons cesser d'opposer des sermons, des exhortations morales, des proclamations apologétiques, des diabolisations systématiques qui alimentent la violence systémique bien plus qu'ils n'aident à en sortir durablement. Il y a aussi le rôle déterminant des ignorances institutionnalisées qui se répandent plus vite et s'incrument dans les imaginaires bien plus que les nouveaux savoirs trop peu ou trop mal relayés par les grands canaux de transmission. Le lauréat de cette année nous donne un excellent exemple de persévérance, de perspicacité, d'innovation pour illustrer une culture de paix à partir du Sri Lanka, une des sociétés les plus éprouvées par les formes anciennes et récentes de la violence dévastatrice. Grand magistrat, il agit à partir du droit. M^{me} Delmas-Marty va vous parler de ce qu'elle nomme les forces imaginantes du droit, concept riche d'avenir pour hâter la mise en place d'un nouveau droit international, sans cesse réclamé et toujours remis à plus tard. Je retiens aussi un nouveau chantier prometteur suggéré par la mention spéciale qui invite à élaborer une *grammaire des émotions (emotional literacy)* comme introduction à une culture de paix.



LE DROIT, EXPRESSION ET GARANTIE D'UNE CULTURE DE PAIX : TROIS DÉFIS

par M^{me} Mireille DELMAS-MARTY

Professeur de droit, Collège de France, Paris, et membre du jury international du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix 2006

Je vous remercie de me donner la parole en ce moment de la discussion où l'on vient de poser la question de savoir si le droit peut contribuer à une culture de paix ou s'il ne fait que renforcer les inégalités.

En décernant le prix à un très grand juge, qui a été membre la Cour suprême de Sri Lanka et vice-président de la Cour internationale de Justice, le jury a déjà un peu répondu. Ce choix implique qu'en effet le droit peut contribuer à exprimer et à garantir une culture de paix. Mais il ne faut pas être naïf en surestimant le rôle du droit dans le contexte de « violence systémique » précédemment évoqué par Mohammed Arkoun. Nous avons d'ailleurs décerné une mention à la Fondation pour la réconciliation – qui travaille sur des méthodes autres que les méthodes juridiques. Loin de prétendre qu'il faut une seule réponse au problème de la violence, nous reconnaissons ainsi la nécessité de combiner plusieurs types de réponses.

Cela dit, ne pas surestimer le droit ne veut pas dire le sous-estimer car, sans le droit, il n'est pas de progrès durable. Mieux vaut donc tenter d'évaluer les difficultés pour améliorer – et je dirais même transformer – les systèmes de droit afin qu'ils puissent exprimer et garantir une culture de paix. Pour y parvenir, il faudra relever un certain nombre de défis, principalement trois sur lesquels je centrerai mon intervention : un défi politique, qui nous renvoie aux acteurs, puis un défi éthique, qui suppose un accord sur les valeurs, enfin un défi épistémologique, qui appellerait à inventer un ordre pluraliste, alors que les deux termes semblent antinomiques.

D'abord *le défi politique*. Il renvoie aux acteurs, étant observé que le droit, qu'il soit national ou international, semble impliquer avant tout des acteurs étatiques. Or, ces derniers nous ramènent souvent au problème de la force, des inégalités, de la violence. C'est pourquoi l'on ne peut compter seulement sur eux pour développer la paix.



Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 2006

Il est donc extrêmement important de faire place aux acteurs non étatiques, ceux que l'on appelle parfois la « société civile ». Mais il ne s'agit pas d'une catégorie homogène. En réalité les acteurs non étatiques sont tantôt des acteurs économiques, qui réintroduisent d'autres inégalités et parfois d'autres violences, tantôt des acteurs scientifiques, car il ne faut pas oublier le rôle croissant des experts dans la mondialisation (par exemple, dans les domaines sanitaire et écologique), tantôt enfin des acteurs civiques, les citoyens. Et c'est d'ailleurs pourquoi nous avons considéré comme très important le fait que le lauréat se consacre à un programme d'éducation au droit, de formation des citoyens. C'est une façon de construire une future citoyenneté du monde. Il est vrai que l'idée n'est pas nouvelle. Il y a déjà plus d'un siècle, un grand juriste chinois, Liang Qichao, avait soutenu l'idée d'une citoyenneté du monde – reprenant les théories de son maître Kang You-wei – alors qu'ils étaient l'un et l'autre exilés au Japon après l'échec des tentatives pour réformer l'Empire. Mais si l'idée n'est pas nouvelle, ce qui est nouveau c'est qu'il existe maintenant les moyens de la réaliser : à la fois les moyens d'améliorer l'accès au droit – en utilisant les nouvelles technologies – et les moyens de renforcer la participation des acteurs civiques à la mise en œuvre du droit. On sait que déjà, devant certaines juridictions internationales, des citoyens peuvent dénoncer la violation des droits de l'homme par des États. Il existe en effet quelques cours régionales (en Europe, en Amérique latine et, depuis peu, en Afrique) qui peuvent condamner les États pour violation des droits de l'homme. Il faudra en créer dans toutes les régions et il faudra surtout créer une cour mondiale.

Pour accéder à ces cours, on peut se fonder sur différentes techniques juridiques et les juristes doivent faire preuve d'imagination pour élargir encore les possibilités offertes : la dénonciation auprès des juridictions pénales internationales, la plainte devant les organes de protection des droits de l'homme ou encore les procédures qu'on appelle *amicus curiae*, les mémoires présentés par des « amis de la cour ». Autant de procédures qui montrent qu'il est possible de relever le défi politique. Mais cela ne suffira pas car, derrière le défi politique, en surgit un deuxième, le défi éthique.

Le défi éthique nous rappelle qu'une culture de la paix suppose un accord sur les valeurs. Il faudrait que nous partagions des valeurs sinon identiques, du moins communes. Or, le droit ne contribue qu'en partie à cette promotion des valeurs communes. À l'heure de la mondialisation du droit, il y a en effet comme une course de vitesse entre les droits de l'homme d'un côté et le droit du commerce, fondé sur des enjeux économiques, de l'autre. Et le droit du commerce progresse plus vite que les droits de l'homme : il existe



déjà l'équivalent d'une cour pour le commerce mondial (l'organe d'appel qui siège en permanence auprès de l'Organisation mondiale du commerce) ; et il ne faut pas oublier non plus le rôle du CIRDI (Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements), centre d'arbitrage mondial très actif et très efficace pour le droit des investissements et devant lequel les entreprises peuvent régler leurs conflits avec les États. En revanche pour juger les violations des droits de l'homme, le Conseil des droits de l'homme, qui vient d'être créé, n'a ni le statut ni les pouvoirs d'une cour mondiale des droits de l'homme, et cette dissymétrie pose un problème éthique redoutable. Il faudrait un rééquilibrage entre, d'un côté, les valeurs marchandes fondées sur l'esprit de compétition et le principe de libre circulation (droit du commerce et droit des investissements), et, de l'autre, les valeurs non marchandes fondées sur l'esprit de partage et le principe de solidarité (droits de l'homme et de l'humanité, droit de l'environnement, de la santé, du travail, etc.). La culture de la paix suppose un tel rééquilibrage. Mais pour y parvenir, il faut sans doute relever encore un troisième défi, peut-être le plus difficile.

Le défi épistémologique. Comment construire, alors que ce serait la condition d'une culture de paix, un véritable ordre mondial, c'est-à-dire un ordre commun à l'échelle du monde ? Et comment le construire tout en respectant le principe qui vient d'être réaffirmé par la Convention de l'UNESCO, celui de la diversité culturelle ? Le droit de chaque citoyen, de chaque personne, de chaque individu à un ordre mondial avait été affirmé dès 1948, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, à l'article 28. Mais la Déclaration ne nous dit pas comment bâtir cet ordre, donc ce droit commun, dans un monde diversifié. Elle ne dit pas comment concilier l'universalisme affirmé par la Déclaration de 1948 et le pluralisme consacré par cette convention de 2005.

Oser inventer un droit commun pluraliste suppose un travail d'imagination : il faut inventer de nouvelles techniques juridiques, mais aussi apprendre à mieux utiliser celles qui existent déjà, par exemple la notion de développement durable, qui permet de concilier un objectif commun (la protection de l'environnement) et des contextes différents car le droit au développement n'implique pas les mêmes modalités dans les différents pays concernés. Autre exemple : le principe de complémentarité devant la Cour pénale internationale, qui vient d'être créée pour les crimes les plus graves, notamment les crimes contre l'humanité. Au nom de ce principe, la Cour n'est compétente que si les juridictions nationales ne peuvent pas – ou ne veulent pas – juger elles-mêmes l'affaire. Le choix n'est pas binaire car on ne dessaisit pas systématiquement



Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 2006

les juges nationaux ; on ne le fait que s'ils n'ont pas les moyens, ou la volonté, de juger les crimes internationaux les plus graves. C'est une illustration de la capacité de certains instruments juridiques à quitter le raisonnement binaire afin de combiner l'un et le multiple, donc de concilier l'universalisme et le pluralisme. Mais leur mise en œuvre passe par un apprentissage de la complexité, donc par un renouvellement du formalisme juridique qui est longtemps resté attaché à une vision simple et unifiée des systèmes de droit. S'il faut désormais adopter une vision beaucoup plus complexe de l'ordre juridique, c'est que la réalité est elle-même fort complexe. En somme, pour contribuer à une culture de la paix, le droit ne doit pas seulement être enseigné, mais aussi transformé de manière à lui permettre de relever les trois défis en conjuguant réalisme (le défi politique), humanisme (le défi éthique) et pluralisme (le défi épistémologique).

Pour y parvenir, les juristes pourraient s'inspirer des méthodes dialectiques qui ont été élaborées très tôt dans l'histoire par ces grands passeurs d'idées que furent, parmi d'autres, Avicenne au XI^e siècle, Averroès au XII^e siècle, ou encore Pic de la Mirandole au XV^e siècle. J'emprunterai à ce dernier, en guise de conclusion, l'expression « concorde discordante ». C'est très exactement ce dont nous avons besoin si nous voulons bâtir une culture de la paix car cette expression, transposée dans le champ juridique, symbolise un droit qui ne serait pas statique mais dynamique, un droit qui ne serait pas pacifiste mais pacificateur.



Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 2006

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR L'ÉDUCATION POUR LA PAIX

par **M. Christopher Gregory WEERAMANTRY**

Lauréat du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix 2006, fondateur et Président du Weeramantry International Centre for Peace Education and Research (WICPER)

C'est un honneur pour moi que de pouvoir participer à cette discussion. Le sujet qui me paraît essentiel est l'éducation pour la paix, car, dans le monde actuel, tourmenté par la violence, il semble que l'éducation pour la paix soit le chemin à emprunter pour éviter cette violence. Malheureusement les autorités, quelles qu'elles soient, ont toujours largement négligé ce sujet et bien que les systèmes éducatifs traitent en détail de toutes sortes de disciplines – sciences, mathématiques, langues, histoire, géographie, et autres –, l'éducation pour la paix semble quant à elle totalement éludée. Et ce constat d'échec ne s'applique pas à un seul pays, il concerne le monde entier.

Le thème de l'éducation pour la paix revêt de nombreuses facettes. Il s'inscrit aussi à différents niveaux car il ne concerne pas que les écoliers, mais aussi tous les élèves jusqu'à l'université, le grand public, les responsables, voire les plus hautes instances de l'État. Il y a là une nécessité parce qu'à chaque niveau, la connaissance dans ce domaine fondamental fait gravement défaut. Je ne pourrai pas m'étendre sur ce sujet de façon exhaustive dans le temps qui m'est imparti mais je dirai, en premier lieu, qu'il faut briser les barrières qui séparent les peuples, qu'elles soient linguistiques, tribales, raciales, religieuses, régionales, économiques, nationales et autres. Les raisons de diviser les peuples en différents groupes ne manquent pas. Nous devons avant tout abattre ces barrières car elles enferment les individus dans de petits compartiments déterminés par le lieu de naissance et empêchent de considérer les choses du point de vue de ceux qui se trouvent de l'autre côté de la barrière. Aussi, les personnes reléguées dans les divers compartiments de ce qu'on pourrait appeler la famille humaine appréhenderont un même événement de façon bien différente, et c'est de là que naîtront incompréhension, méfiance, voire colère, violence, haine et conflits armés.

Alors, comment briser ces barrières ? En revisitant les cultures et en enseignant la culture, la religion, l'histoire et les problèmes de l'autre. On constate très souvent que



Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 2006

des enfants élevés dans une religion n'en connaissent absolument aucune autre, que des enfants qui grandissent dans un pays connaissent à peine les problèmes de leurs semblables dans d'autres pays, etc. La méconnaissance des autres religions est devenue ces derniers temps une source majeure de conflit. On entend même, à travers le monde, des propos irresponsables évoquant un *choc des civilisations*. De tels propos sont très dangereux. Ce que je tente de souligner à travers mes travaux et mes écrits, c'est que loin d'assister à un *choc des civilisations*, on assiste, en réalité, à une *confluence des civilisations* parce que sur tous les grands sujets qui touchent à nos vies, les enseignements des grandes religions concordent, qu'il s'agisse de la dignité humaine, de l'unité du genre humain, de l'assistance aux nécessiteux, du règlement pacifique des conflits, de la conservation de l'environnement, de la prévention des conflits ou autres. Je pourrais poursuivre et citer des dizaines de principes sur lesquels ces religions s'accordent. C'est une chose essentielle qu'il faut bien comprendre. Voilà pour le premier point, à savoir briser les barrières qui nous empêchent de comprendre l'histoire et les modes de pensée des autres.

Ensuite, on n'enseigne jamais l'histoire des luttes qui ont été menées pour parvenir à cet ordre international, si infime soit-il. Après tout, c'est au prix de centaines de guerres, de dizaines de conférences de paix et de millions de vies sacrifiées que nous en sommes à ce point aujourd'hui. Il aura fallu quatre mille ans de combats entre êtres humains pour rassembler un congrès de toutes les nations tel que celui des Nations Unies et autant d'années pour parvenir à créer, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, une Cour internationale de Justice dont la juridiction prime sur celle des nations. Ce ne sont pas des avancées qui vont de soi. Elles sont le résultat du sacrifice de millions de vies humaines et de centaines de guerres. Enseignons-le, sinon nous risquons de ne pas mesurer leur importance. Certaines personnes occupant de très hautes fonctions et jouissant d'un pouvoir considérable traitent parfois ces institutions avec le plus grand mépris. Mais dans la mesure où notre droit international est le résultat de sacrifices et d'efforts considérables, de siècles de lutte, nous nous devons d'enseigner à nos enfants la valeur de cet héritage que nous leur léguons et qu'ils doivent préserver.

Il convient, en troisième lieu, d'enseigner les bases des philosophies de paix qui ont jalonné les siècles. On pourrait commencer avec l'Antiquité et les philosophes grecs, les sages chinois, les érudits védiques de l'Inde et les visionnaires bouddhistes, puis aborder des temps plus récents avec Érasme, Rousseau, Paine et Tolstoï, par exemple, pour les siècles qui nous ont précédés, et évoquer enfin ceux qui, à notre époque, ont beaucoup



fait pour la liberté humaine, comme Gandhi, Martin Luther King et Mandela. Toutes ces personnalités incarnent la quête de la liberté et les grands combats qu'il a fallu mener pour l'obtenir. Elles incarnent la quête de justice et les grands combats qu'il a fallu mener pour la garantir. Ne considérons pas cela comme acquis. L'homme de la rue accorderait beaucoup plus de valeur à l'héritage qui nous a été légué s'il le connaissait davantage et s'il comprenait ne serait-ce qu'un peu mieux les philosophies qui en sont à l'origine.

Outre ces personnalités philosophiques, on a vu naître au cours des siècles des mouvements pour la paix composés de personnes éprises de paix et déterminées à améliorer l'ordre mondial. Avec la fin des guerres napoléoniennes en 1815, par exemple, le monde était tellement excédé par la violence qu'à la fin du XIX^e siècle, plus de quatre cents mouvements pour la paix s'étaient développés sur toute la planète. Tous s'efforçaient de construire un monde meilleur et d'envisager le siècle à venir, le XX^e siècle, comme un siècle de paix. Ils tentaient de tirer les enseignements d'un passé lourd et faisaient tout désormais pour édifier un siècle pacifique. Et nous, qu'avons-nous fait ? Nous avons gâché ce siècle et en avons fait le siècle le plus sanglant de l'histoire de l'humanité. En matière de paix, ce fut un échec total. Le XX^e siècle est devenu le siècle des occasions *manquées*.

Le XXI^e siècle, qui vient de commencer, est celui de la *dernière* chance. Pourquoi ? Parce que si nous le gâchons, comme nous avons gâché le précédent, il n'y aura pas XXI^e siècle pour remettre de l'ordre dans les affaires de l'humanité. C'est maintenant ou jamais car le XXI^e siècle est celui où, pour la première fois, l'humanité a la capacité de s'autodétruire, voire de détruire toute forme de vie sur la planète. Il est de notre responsabilité d'aborder cette question dans l'urgence la plus extrême car la survie de l'humanité en dépend.

J'en viens à présent à un autre point : le droit international. Selon moi, le droit international devrait être enseigné dès l'école. Certes, cela peut faire sourire mais je ne parle pas du droit international au sens strictement académique. Je parle des concepts et principes de base qui reposent sur les notions de paix, de justice, de camaraderie et de pardon, toutes choses fondamentales qu'on peut enseigner à des écoliers. On pourrait ensuite les appliquer au règlement pacifique des conflits, à la protection de l'environnement, aux droits des générations futures, à la prévention de l'usage de la force, au respect de la dignité humaine, à l'unité du genre humain, à l'assistance aux personnes en détresse, etc. Ces concepts sont tout à fait à la portée d'un élève. Je me suis



Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 2006

moi-même rendu dans des écoles aux États-Unis, en Australie, au Royaume-Uni et au Sri Lanka, et ailleurs, et j'ai parlé des principes de base du droit international avec des élèves de 12 et 13 ans. Vous auriez dû voir leurs yeux briller lorsqu'ils ont réalisé que ces principes étaient reconnus par la communauté mondiale. Mais comme ils voient qu'autour d'eux la loi et l'ordre sont bafoués, ils pensent que c'est le mépris cynique de ces principes supérieurs qui prévaut chez les adultes. Si des élèves peuvent comprendre que la communauté mondiale respecte les idéaux les plus nobles, ils grandiront en s'y consacrant et avec la volonté de les mettre en pratique une fois devenus citoyens de leur propre pays et citoyens du monde. Et si ces principes sont inculqués suffisamment tôt, ils ne feront plus l'objet d'un tel mépris.

Il faut également enseigner aux enfants que nous sommes avant tout des citoyens de la planète Terre. Les élèves d'aujourd'hui grandiront et deviendront d'abord des citoyens de la communauté planétaire, et seulement ensuite des citoyens de tel ou tel État. L'ancien concept de souveraineté, qui nous est apparu avec force avec la paix de Westphalie en 1648, est devenu extrêmement galvaudé. Aujourd'hui, aucun État souverain, si puissant soit-il, ne peut gérer ses affaires seul et sans la coopération du monde entier, qu'il s'agisse de la santé, de l'éducation, de la politique monétaire, des transports maritimes ou des communications. C'est une réalité. Si les souverains, les dictateurs et les empereurs d'autrefois ont pu penser qu'ils étaient maîtres de toutes les activités qui s'opéraient sur leur territoire, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Nous dépendons tous les uns des autres, à tous les niveaux de notre vie. Et nous n'avons qu'une seule planète Terre aux ressources limitées pour nous servir et servir les générations futures. Si nous n'en prenons pas conscience, nous courons à notre perte.

Un autre aspect de l'éducation pour la paix est son interrelation avec toutes les autres disciplines. La paix s'applique à toutes les matières enseignées à l'école. Qu'il s'agisse d'histoire, de géographie, de chimie, de physique, de médecine, de sociologie ou de littérature, il y a toujours un lien avec les études sur la paix. Seulement, on a tendance à enseigner ces disciplines séparément et à omettre le contenu de paix qui s'y cache. Il faut apprendre aux écoliers que toutes les matières sont liées à la paix.

Où que l'on aille, les études de droit, que ce soit à l'université ou dans des écoles spécialisées, sont souvent trop restrictives. Les juristes apprennent le droit et ils deviennent esclaves de ce droit qu'ils appliquent à la lettre. Ils ne voient pas la philosophie et les principes qui le sous-tendent. Toutes les religions enseignent que



les principes de justice sur lesquels repose la loi sont plus importants que la loi *stricto sensu*. À vrai dire, dans le Nouveau Testament, Jésus lui-même critique le légalisme des juristes à de nombreuses reprises et tente de leur faire comprendre que les principes à l'origine de la loi comptent davantage. Toutes les religions insistent sur les principes de justice mais dans la plupart des systèmes juridiques, ces considérations tendent à se retrancher derrière la lettre de la loi. La profession juridique doit se montrer partout moins légaliste et se consacrer aux questions de paix et de résolution pacifique des conflits, au service de la communauté et à l'élimination des inégalités et des injustices car ce sont là les causes des tensions. Si elle y parvient, alors elle servira vraiment sa cause.

Il faut aussi enseigner l'importance de la mesure. Lorsqu'on a du pouvoir, on doit l'exercer avec mesure. Même chose pour l'autorité. Ce principe remonte à la nuit des temps. Je me souviens que lorsque la question des armes nucléaires a été débattue devant la Cour internationale de Justice, on nous a demandé notre avis sur leur caractère légal ou illégal. J'ai dit que les armes nucléaires étaient illégales et que l'on ne pouvait y recourir sous aucun prétexte, et rappelé que ce principe de mesure est inscrit dans toutes les traditions religieuses du monde. M'inspirant, par exemple, des textes sacrés hindous, j'ai évoqué le *Ramayana* et le *Mahabharatha*. Dans le *Ramayana*, qui relate l'histoire de la guerre entre l'Indien Rama et le Sri-Lankais Ravana, Rama est informé qu'il peut disposer d'une arme extrêmement destructrice s'il souhaite en faire usage. Mais on lui dit aussi : « Tu ne peux pas l'utiliser sans consulter les sages », ce qu'il fait, et les sages lui disent : « Non. Cette arme peut te donner beaucoup de force et de pouvoir mais tu ne peux pas l'utiliser. Tu dois exercer ton pouvoir avec mesure, et là l'objet de la guerre serait dépassé. L'objet de la guerre est de vaincre ton ennemi et de vivre en paix avec lui par la suite ; il n'est pas de ravager son pays et de détruire son peuple. » Et il n'utilisa pas l'arme.

On voit donc que toutes ces traditions enseignent dans une très large mesure la modération dans l'usage du pouvoir. Le pouvoir absolu ne peut s'exercer de façon absolue. Tout pouvoir, qu'il soit politique, économique, législatif, juridique, voire familial, doit pour être utilisé correctement s'exercer avec mesure.

Des orateurs qui m'ont précédé ont évoqué la refonte du droit international. L'un des moyens de procéder et l'une des voies sur lesquelles je me suis efforcé d'ouvrir le droit international pourraient être de l'adapter à toutes les cultures du monde et de faire en



Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 2006

sorte qu'il les reflète. Il y a tant à gagner à observer les cultures du monde, à observer le continent africain et la sagesse de l'Afrique traditionnelle, qui considère l'humanité comme une entité triple. Ce qui compte, ce n'est pas seulement nous, êtres vivants, ici et maintenant. Nous ne devons pas omettre ceux qui nous ont précédés et ceux qui vont nous succéder. Nous ne pouvons pas aborder toutes les dimensions d'un problème sans penser au triple visage de l'humanité. Nous devons prendre en compte plus particulièrement les besoins de ceux qui vont nous suivre. Et si le droit occidental avait été guidé par cette sagesse africaine, nous ne connaîtrions pas les problèmes environnementaux qui se posent aujourd'hui. De même, toutes les religions abondent de principes sur la préservation de l'environnement et les moyens d'éviter ce gaspillage des ressources qui entame les droits des générations futures. De vastes champs restent à cultiver. Le droit international a un rôle à jouer, les études sur la paix aussi. Aucune raison ne justifie que l'on néglige ces enseignements dans nos écoles. Il faut les introduire dès le jardin d'enfants et tout au long de la scolarité, dans toutes les matières enseignées. Le champ est immense, le défi colossal et le besoin urgent.

Je félicite l'UNESCO pour l'importance qu'elle accorde aux études sur la paix. Je souhaite que les vastes chantiers qu'elle a mis en œuvre en ce sens rencontrent un immense succès. Si c'est le cas, nous pouvons tous espérer un monde et un avenir meilleurs.



L'IMPORTANCE DU PARDON POUR LA GUÉRISON DES BLESSURES SOCIALES ET LA CONSOLIDATION DE LA PAIX par le père Leonel NARVÁEZ GÓMEZ

Directeur exécutif de la Fundación para la Reconciliación,
mention spéciale du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix 2006

« Il n'y a pas d'avenir sans pardon » est une phrase que répète inlassablement de par le monde le prix Nobel de la paix Desmond Tutu.

Seuls ceux qui ont été capables de pardonner comprennent non seulement que la culture du pardon est le fondement d'une paix durable mais que le pardon est aussi une condition essentielle du développement personnel et social. On dit, avec raison, qu'une victime en colère est doublement victime. Ou encore qu'un pauvre en colère est doublement pauvre. Il est tout aussi important de répondre à la pauvreté que de répondre à la colère, à la rancœur et au désir de vengeance. Ces causes subjectives de colère, de ressentiment et de désir de vengeance sont souvent négligées par les sciences sociales.

Dans un livre paru récemment et intitulé *Lo que los terroristas quieren, cómo entender al enemigo* (Ce que veulent les terroristes ou comment comprendre l'ennemi), Luisa Richardson, spécialiste mondiale de la sécurité internationale et du terrorisme, montre comment les terroristes justifient les actes qu'ils commettent contre eux-mêmes, leur famille et leur propre communauté, par le besoin urgent de vengeance qu'ils ressentent. C'est ce besoin urgent qui fait que, de personnes normales, ils se transforment en terroristes.

Lorsqu'une personne a subi une agression, trois piliers fondamentaux de l'existence sont ébranlés : le sens de la vie, la sécurité et la capacité de socialisation. Le souvenir destructeur de l'agression poursuit sans relâche les victimes – ce que les Américains appellent « *the cognitive rehearsal* » (la répétition cognitive) –, de manière tellement tragique que cette rancune se transforme progressivement et subrepticement en un besoin urgent de vengeance qui freine et entrave le développement normal des individus et des groupes humains. Ce besoin urgent de vengeance porte souvent celle-ci à un niveau dramatique.



Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 2006

Pour qu'un processus de pardon soit efficace, il doit se heurter à la question du souvenir destructeur et remettre en état les trois piliers susmentionnés de l'existence humaine (sens de la vie, sécurité et socialisation). Si la victime veut entreprendre le long voyage de la réconciliation, un grand effort libérateur l'attend : reconstruire la confiance en l'agresseur. Le pardon renvoie au souvenir, tandis que la réconciliation est liée à la réhabilitation de l'agresseur et à la réparation de l'offense. Dans cette nouvelle perspective, la justice ne peut plus se contenter d'être punitive, elle doit se muer en une justice restauratrice. C'est pourquoi l'exercice du pardon et de la réconciliation devient un acte héroïque de liberté et d'autonomie, l'expression de la politique la plus raffinée et un nouveau paradigme de la démocratie. C'est aussi un élément indispensable pour parvenir à une paix durable.

Le paradigme de la *proportionnalité*, qui a été le côté obscur de la justice punitive, est progressivement remplacé par celui de la *gratuité*. Celle-ci devient la métaphore la plus profonde de la grandeur humaine. De fait, pour les chrétiens, elle est au centre du message de l'Évangile de Jésus. Des siècles se sont écoulés et l'humanité n'a guère progressé dans la production de contenus, de méthodes et d'outils destinés à renforcer la culture du pardon et de la réconciliation. En effet, la théorie et la pratique du pardon et de la réconciliation en sont encore à leurs balbutiements.

La Fondation pour la réconciliation est fière de recevoir cette mention spéciale du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix 2006. Son seul mérite est de promouvoir, par des méthodes pratiques et ludiques, l'apprentissage du pardon et de la réconciliation par le biais des Écoles du pardon et de la réconciliation (dont l'acronyme en espagnol est ESPERE) ; elle utilise des méthodes de formation de formateurs, de thérapie en petits groupes, de gestion du traumatisme – bref, des méthodes pour s'exercer peu à peu au pardon et à la réconciliation. Ces écoles ont enregistré des succès non seulement avec les victimes, mais aussi avec les victimaires, dans des quartiers pauvres de grandes villes comme Bogota, Sao Paulo, Rio de Janeiro, Mexico, Monterrey, Toronto, Boston, Santiago du Chili, puis dans de nombreuses autres petites villes où nous développons peu à peu une culture du pardon et de la réconciliation.

Je me limiterai à souligner quelques-uns des principes fondamentaux qui inspirent notre travail.



D'abord, le pardon est un acte héroïque de libération et d'autonomie. Comme je l'ai déjà dit, c'est une expression raffinée de la démocratie et un exercice qui relève de la politique la plus noble. Nous croyons que contre l'irrationalité de la violence, il faut proposer l'irrationalité du pardon. Dans le pardon, il ne s'agit pas de recevoir mais de donner. C'est pourquoi ce sont généralement les victimes et les survivants qui font le premier pas vers la réconciliation.

Les victimaires, ou agresseurs, refusent souvent de reconnaître leurs fautes parce que l'opprobre public menace leur dignité. Lorsqu'on parvient à créer une atmosphère sûre, ils réussissent facilement à présenter des excuses et à demander pardon. Cette atmosphère diminue la peur et libère la culpabilité et la honte qui enserrant l'esprit et le cœur. Tôt ou tard, les victimaires finiront par demander pardon, chercher à se laver de leurs fautes, avouer, regretter et faire le deuil du mal infligé.

Très souvent, il est impossible d'aboutir à la réconciliation. Bien qu'il puisse y avoir pardon sans réconciliation, le pardon est une étape indispensable à la réconciliation. Alors que le pardon est un processus personnel, individuel, le chemin vers la réconciliation est un processus social.

Le pardon exige exercice et entraînement. Ce n'est pas un exercice cognitif mais une démarche essentiellement émotionnelle et comportementale et, si l'on veut, c'est aussi un exercice d'élévation spirituelle dans lequel les personnes, les victimes, font sortir le meilleur d'elles-mêmes.

Le processus du pardon exige en principe l'appui d'un médiateur, qui aide la victime à s'affranchir de l'esclavage tragique du passé. Une victime qui ne pardonne pas demeure esclave et prisonnière de son passé.

Le pardon n'est pas seulement un exorcisme puissant contre la violence, c'est peut-être aussi l'expression la plus noble de ce que l'être humain est appelé à être : *homo reparis*, à l'inverse du célèbre *homo sapiens*, qui a été la cause tragique de tant de guerres, de souffrances et de morts.

C'est ce qu'il y a d'absurde dans le message chrétien. Peut-être est-ce le plus grand paradoxe de l'être humain. Nous sommes appelés non seulement à pardonner et à nous réconcilier, mais aussi à rétablir les limites incontournables des êtres qui vivent avec



Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 2006

nous et dans le monde. Nous sommes appelés à instaurer la réparation vicariale et à nous sacrifier pour les autres ; c'est pourquoi l'on parle de pardon : il s'agit d'être un don, un cadeau pour les autres.

Pour terminer, j'aimerais citer le philosophe français Jacques Derrida : « Le pardon n'est envisageable que s'il y a de l'impardonnable ! »



ANNEXES



Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 2006

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DU PRIX UNESCO DE L'ÉDUCATION POUR LA PAIX*

Article premier – But

Le Prix UNESCO de l'éducation pour la paix a pour but de promouvoir toutes les actions visant à « l'établissement des défenses de la paix dans l'esprit des hommes », en récompensant une activité particulièrement remarquable visant à sensibiliser l'opinion publique et à mobiliser les consciences de l'humanité en faveur de la paix, en s'inspirant de l'esprit de l'Acte constitutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et de la Charte des Nations Unies.

Article 2 – Dénomination, montant et périodicité du prix

2.1 Le prix s'intitule « Prix UNESCO de l'éducation pour la paix ».

2.2 *Montant fait d'une donation unique* : Le prix est financé grâce aux intérêts produits par la donation de 1 million de dollars des États-Unis, faite à l'UNESCO en 1980 par la Japan Shipbuilding Industry Foundation (aujourd'hui dénommée The Nippon Foundation).

2.3 Tous les fonds reçus et les intérêts produits sont conservés sur un compte spécial produisant des intérêts ouverts pour le prix (se reporter au Règlement financier).

2.4 Tous les frais de fonctionnement/gestion du prix, y compris la totalité du coût de la cérémonie de remise du prix et de l'information du public, sont intégralement couverts par les intérêts provenant de la donation de la Japan Shipbuilding Industry

* Le présent règlement a fait l'objet d'amendements, adoptés lors de la 172^e session du Conseil exécutif de l'UNESCO (septembre 2005).



Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 2006

Foundation. À cette fin, le Directeur général prélève un montant obligatoire au titre des frais généraux sur le compte spécial créé conformément au Règlement financier du prix.

2.5 Le prix est décerné tous les deux ans, c'est-à-dire une fois par exercice biennal de l'UNESCO, initialement pour quatre exercices biennaux.

2.6 Le montant du prix sera de l'ordre de 60 000 dollars ; le montant exact en sera établi tous les deux ans en tenant compte des intérêts provenant du fonds.

2.7 Le montant d'un prix non attribué un biennium pourra être attribué le biennium suivant à un second lauréat. Le prix ne sera pas divisible, sauf à titre exceptionnel. Dans le cas de deux lauréats, le montant du prix peut être partagé en parts égales.

2.8 Le montant de 1 million de dollars des États-Unis offert par la Japan Shipbuilding Industry Foundation est déposé dans un compte spécial de l'UNESCO et seuls les intérêts annuels seront utilisés pour le financement du prix et des activités du jury chargé de l'attribuer. La durée d'attribution du prix est indéterminée. Si l'UNESCO décide d'arrêter l'attribution du prix, le solde du fonds sera restitué à la Fondation.

Article 3 – Conditions/critères applicables aux candidats

3.1 Les candidats devront avoir apporté une contribution importante à la sensibilisation de l'opinion publique et à la mobilisation des consciences de l'humanité en faveur de la paix. Ils devront s'être distingués par une action méritoire, exécutée dans l'esprit de l'UNESCO et de la Charte des Nations Unies, s'échelonnant sur plusieurs années et confirmée par l'opinion publique internationale, dans les domaines :

- de la mobilisation des consciences pour la paix ;
- de la mise en œuvre, à l'échelle internationale ou régionale, de programmes d'activités visant à renforcer l'éducation à la paix, en y associant l'opinion publique ;



- du lancement d'initiatives importantes contribuant au renforcement de la paix ;
- de l'action éducative entreprise en faveur de la promotion des droits de l'homme et de la compréhension internationale ;
- de la sensibilisation de l'opinion publique, par les médias et par d'autres moyens efficaces, aux problèmes de la paix ;
- et dans toutes autres activités reconnues capitales pour l'établissement de la défense de la paix dans l'esprit des hommes.

3.2 Le prix peut être décerné à une personne, à un groupe de personnes ou à une organisation.

3.3 Le lauréat ne saura faire l'objet d'une discrimination quelconque pour des motifs relevant de sa nationalité, de sa religion, de sa race, de son sexe ou de son âge.

Article 4 – Désignation des lauréats

Le(s) lauréat(s) sera (seront) désigné(s) par le Directeur général de l'UNESCO sur proposition d'un jury international.

Article 5 – Jury

5.1 Le jury se compose de cinq personnalités (membres indépendants) venant des différentes régions du monde et des deux sexes, nommées par le Directeur général pour une durée de six ans (trois prix) renouvelable. Les membres du Conseil exécutif et leurs suppléants ne peuvent pas être désignés comme jurés. En cas de conflit d'intérêts réel ou potentiel, un juré se récuse ou est prié par le Directeur général de le faire. Le Directeur général peut remplacer des membres du jury pour une raison légitime.

5.2 Le jury élit son/sa président(e) et son/sa vice-président(e). Les jurés ne sont pas rémunérés mais perçoivent une indemnité de voyage et de logement, le cas échéant. Il faut un quorum de trois personnes pour que le jury puisse délibérer. Les langues de travail du jury sont l'anglais et le français.



Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 2006

5.3 Le jury conduit ses travaux et ses délibérations conformément au présent règlement général et avec l'assistance d'un membre du Secrétariat de l'UNESCO, désigné par le Directeur général. Les décisions sont prises par consensus dans la mesure du possible et, sinon, à bulletins secrets jusqu'à ce qu'une majorité simple se dégage. Un juré ne prend pas part au vote sur une candidature présentée par son pays.

5.4 Le jury se réunit une fois tous les deux ans au cours des trois mois qui suivront la date limite de présentation des candidatures afin de formuler des recommandations au Directeur général pour la sélection du (des) lauréat(s) de l'année.

5.5 Le jury adresse au Directeur général de l'UNESCO une évaluation des candidatures, accompagnée de recommandations, à l'issue de sa réunion au Siège une fois tous les deux ans.

5.6 Les membres du jury siégeront en tant que « Commission internationale pour la paix dans l'esprit des hommes » ; celle-ci pourra entreprendre toute autre activité d'étude, de recherche et de sensibilisation de l'opinion publique dans le domaine de l'éducation pour la paix, telle qu'elle est définie dans l'article premier du présent règlement.

5.7 En complément du travail mené par la « Commission internationale pour la paix dans l'esprit des hommes », l'UNESCO encouragera toute activité dans les pays des États membres destinée à renforcer l'action pour l'éducation à la paix dans toutes les sociétés civiles.

5.8 Dans la même perspective, l'UNESCO organisera, en conformité avec ses programme et budget adoptés pour le biennium, des rencontres internationales destinées à faire connaître les activités les plus marquantes au service de la pensée et de la culture de paix. Ces conférences pourront avoir lieu en particulier lors de chaque cérémonie de remise du prix, soit au Siège de l'UNESCO, soit dans un des pays choisis dans les différentes régions du monde.

Article 6 – Présentation des candidatures

6.1 Le Directeur général de l'UNESCO invite officiellement les gouvernements



des États membres, en consultation avec leur commission nationale, ainsi que les organisations non gouvernementales et intergouvernementales entretenant des relations de consultation formelles avec l'Organisation et actives dans un domaine visé par le prix, les personnalités qualifiées, de l'avis du Directeur général, ainsi que toutes les personnes et les organisations de la société civile qui travaillent dans la perspective de la pensée et de la culture de paix dans le monde et qui sont considérées aptes à présenter des candidatures d'un particulier, d'un groupe de particuliers ou d'une organisation au Secrétariat du prix à une date qui sera précisée au cas par cas.

6.2 Le Directeur général doit également prendre toutes les mesures susceptibles de favoriser l'accroissement du nombre de candidatures, en s'adressant notamment à toutes les personnes et les organisations de la société civile qui travaillent dans la perspective de la pensée et de la culture de paix dans le monde.

6.3 Les candidatures sont proposées au Directeur général par les gouvernements des États membres, en consultation avec leur commission nationale, ou par des organisations non gouvernementales et intergouvernementales entretenant des relations formelles avec l'UNESCO, les personnalités qualifiées, de l'avis du Directeur général, ainsi que toutes les personnes et les organisations de la société civile qui travaillent dans la perspective de la pensée et de la culture de paix dans le monde et qui sont considérées aptes à présenter une candidature. Nul ne peut présenter sa propre candidature spontanée.

6.4 Le Directeur général de l'UNESCO doit inciter les États membres, ainsi que tout autre « nominateur » attitré, à présenter des dossiers de candidature dûment justifiés à partir des buts et des objectifs clairement définis dans le Règlement général du prix UNESCO de l'éducation pour la paix. En particulier, chaque candidature doit être obligatoirement accompagnée d'une lettre, signée par le candidat lui-même, s'agissant d'un individu, ou par une autorité responsable, s'agissant d'une institution, à l'intention du jury du prix, en anglais ou en français, comprenant notamment :

- (a) la description du profil et des réalisations du candidat ;
- (b) le résumé des travaux ou les résultats des travaux, publications et autres documents pertinents ayant une importance majeure, soumis à l'attention du jury ;



Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 2006

- (c) un argumentaire précis sur la pertinence de la candidature par rapport aux exigences d'une pensée et d'une culture de paix, compte tenu de l'actualité mondiale au moment où la candidature est formulée.

Toute candidature n'incluant pas cette lettre sera considérée comme non recevable par le secrétariat du prix.

6.5 Le secrétariat du prix a autorité pour signaler au jury les dossiers qui ne répondraient pas à tous les critères énoncés dans le Règlement général.

6.6 La date limite pour la présentation des candidatures sera fixée une fois tous les deux ans par le Directeur général.

Article 7 – Modalités d'attribution du prix

7.1 Le prix est décerné par le Directeur général lors d'une cérémonie officielle organisée à cet effet à Paris, le 21 septembre, à l'occasion de la Journée internationale de la paix. L'UNESCO remet au(x) lauréat(s) un chèque correspondant au montant du prix, ainsi qu'un diplôme et la statuette *L'Olivier*, réalisée, à la demande de l'UNESCO, par le sculpteur espagnol Apel.les Fenosa. L'UNESCO annonce officiellement le (les) nom(s) du (des) lauréat(s).

7.2 Si les travaux récompensés sont l'œuvre de deux personnes, le prix leur est décerné conjointement. Le montant d'un prix ne peut en aucun cas être partagé entre plus de deux personnes.

7.3 Si possible, le (les) lauréat(s) fait (font) un exposé sur les travaux récompensés lors de la cérémonie de remise du prix ou en liaison avec elle. Cet exposé fera l'objet d'une publication de l'UNESCO.

7.4 Les travaux effectués par une personne entre-temps décédée ne sont pas pris en considération pour l'attribution du prix. Toutefois, en cas de décès d'un lauréat avant la remise du prix, celui-ci peut lui être décerné à titre posthume (il est remis à des membres de sa famille ou à une institution).



7.5 Si un lauréat refuse le prix, le jury soumet une nouvelle proposition au Directeur général.

Article 8 – Clause de caducité automatique — renouvellement obligatoire du prix

8.1 À l'issue d'une période de six ans, le Directeur général de l'UNESCO, avec le donateur, fait le point sur tous les aspects du prix et décide de le maintenir ou de le supprimer. Il informe le Conseil exécutif de l'UNESCO des conclusions de cet examen.

8.2 En cas de suppression du prix, conformément au Règlement financier du prix, le solde du fonds sera restitué à la Nippon Foundation.

Article 9 – Appel

Il ne peut être fait appel de la décision de l'UNESCO concernant l'attribution du prix. Les candidatures proposées au prix ne sont pas divulguées.

Article 10 – Amendements au Règlement général du prix

Tout amendement au présent règlement général doit être soumis au Conseil exécutif pour approbation.



Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 2006

MEMBRES DU JURY

Membres du jury international
du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix 2006

Président du jury international :

S. Exc. M. CASSAM UTEEM (Île Maurice)

Ancien président de la République de Maurice
Port-Louis

M. MOHAMMED ARKOUN (Algérie)

Professeur émérite, Sorbonne (Paris-III)
Paris
Professeur invité, Institute of Ismaili Studies
Londres

M^{me} MIREILLE DELMAS-MARTY (France)

Professeur de droit, Collège de France
Paris

S. Exc. M. JAVIER PÉREZ DE CUÉLLAR (Pérou)

Ancien Secrétaire général des Nations Unies
Paris

M^{me} WU QING (République populaire de Chine)

Députée, Congrès du peuple de Beijing
Beijing



LAURÉATS

Lauréats

du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix (1981-2006)

1981



M^{me} Helena Kekkonen (Finlande)

De par ses séminaires de formation à l'adresse des enseignants, ses conférences, sessions d'été, films éducatifs et autres auxiliaires pédagogiques, M^{me} Helena Kekkonen, née en 1926, s'est vouée sans relâche à créer, chez les éducateurs et tous les responsables, des dispositions en faveur de la paix. Sa personnalité, ses activités de pédagogue et son immense contribution au développement de l'éducation pour la paix, aux niveaux national, régional et mondial, ont valeur d'exemple pour l'ensemble de la communauté internationale.



Organisation mondiale du mouvement scout (OMMS)

Créée en 1920, l'Organisation mondiale du mouvement scout est une organisation non gouvernementale d'envergure internationale qui dispose de nombreuses sections nationales. Ce mouvement pédagogique, bénévole et apolitique est ouvert à tous les jeunes, sans distinction d'origine, de race ou de croyance. La contribution importante qu'il a apportée à l'éducation de la jeunesse, dans un esprit de concorde, d'assistance, de paix, d'amitié et de fraternité au-delà des frontières, est universellement reconnue. Le scoutisme est une éducation pour la vie dont l'action complète celle de la famille et de l'école.

1982



Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (SIPRI) (Suède)

Créé en 1966, le SIPRI est une fondation indépendante dont l'action se concentre essentiellement sur les problèmes du désarmement et de la limitation des armements. Il poursuit des recherches scientifiques dans les domaines de la paix, de la sécurité et de la coopération internationale, et conduit des études dans le but d'instaurer une paix juste et durable. Depuis de nombreuses années, l'Institut attire



Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 1981-2006

l'attention internationale, grâce à ses analyses multiples, rigoureuses et précises et ses recherches en faveur de la paix, sur la manière dramatique dont l'homme gaspille ses ressources intellectuelles et naturelles dans sa course vers l'autodestruction.

1983



Pax Christi International

Pax Christi International, bien que d'inspiration religieuse, est une organisation fondée en 1945 dont les activités dans le domaine de l'éducation pour la paix, en particulier auprès de la jeunesse, transcendent les frontières religieuses et idéologiques. Elle mène, en faveur de la paix, une action dynamique comportant plusieurs dimensions complémentaires telles que le désarmement, les droits de l'homme, le rapprochement Est-Ouest et la solidarité Nord-Sud pour le développement.

1984



International Physicians for the Prevention of Nuclear War (IPPNW)

Fondée en 1980 grâce aux efforts résolus d'un petit groupe de médecins américains et soviétiques, cette association s'est rapidement muée en un mouvement de grande ampleur regroupant des praticiens du monde entier. Les deux principaux objectifs que visent ses multiples activités sont de préserver la vie humaine, en recourant, pour alerter l'opinion mondiale sur les dangers liés aux armes nucléaires, à l'influence scientifique et morale qu'exerce la profession médicale, et de favoriser un esprit de coopération et de compréhension mutuelle entre les peuples.

1985



Général Indar Jit Rikhye (Inde)

Après de nombreuses années passées au service des Nations Unies en tant que responsable d'opérations dans des zones de conflit, le général Indar Jit Rikhye, né en 1920, participe en 1969 à la création de l'Académie internationale pour la paix, un institut éducatif non gouvernemental à but non lucratif visant à promouvoir la recherche sur le maintien de la paix. De 1971 à 1990, il s'attache, en sa qualité de président-fondateur, à élaborer des formules aptes à résoudre différents conflits, ainsi que des programmes d'études pratiques qui seront adoptés par de nombreux instituts pédagogiques et professionnels. Il a également dirigé des programmes de formation sur la résolution des conflits au sein de diverses institutions internationales et publié de nombreux ouvrages sur le maintien de la paix.



Institut Georg Eckert pour la recherche internationale en matière de manuels scolaires (Allemagne)

L'Institut a été fondé en 1951 par l'homme dont il porte le nom. Historien de formation, marqué par son expérience personnelle de la Seconde Guerre mondiale, M. Georg Eckert s'est employé à réviser les manuels scolaires pour les débarrasser de tous leurs préjugés et stéréotypes. À l'initiative de l'Institut – et souvent en collaboration avec l'UNESCO –, de nombreuses commissions internationales d'experts, d'historiens, de géographes, de sociologues, etc., ont été mises en place dans le but d'échanger, de comparer puis de réviser conjointement les matériaux pédagogiques et de les rendre plus objectifs.

1986



M. Paulo Freire (Brésil)

Éducateur éminent, philosophe et historien, M. Paulo Freire (1921-1997) a œuvré avec une détermination et un dévouement inlassables en faveur de l'alphabétisation et de l'éducation des populations les plus démunies. Auteur d'une méthode réputée d'alphabétisation baptisée « conscientisation » ou « éducation de libération », il n'a pas seulement favorisé l'accès du plus grand nombre à l'éducation, mais aussi cherché à faire des hommes et des femmes illettrés des « sujets » de l'histoire à part entière et non, du fait de leur incapacité à lire et écrire, des « objets » résignés. Son aptitude psychologique exceptionnelle à comprendre les plus humbles et à leur enseigner que « savoir, c'est pouvoir », ainsi que ses remarquables qualités pédagogiques et humaines ont fait de lui l'un des pédagogues les plus originaux de notre temps, dont l'objectif ultime a été de promouvoir, par le biais de l'action éducative, les droits de l'homme et la compréhension universelle.

1987



M^{me} Laurence Deonna (Suisse)

M^{me} Laurence Deonna, née en 1937, est écrivain, reporter et photographe. Elle œuvre simultanément, hors de tout parti pris idéologique ou religieux, à rapprocher les peuples par le biais du dialogue et de la compréhension mutuelle ainsi qu'à améliorer la condition de la femme dans le monde. L'action de M^{me} Deonna, alliant la recherche passionnée de la vérité au souci constant de servir la justice et la paix, de renforcer le respect de la personne humaine, d'ouvrir entre les nations, les sensibilités culturelles et les individus des brèches toujours plus grandes



Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 1981-2006

par où faire passer amitié et coopération, donne un exemple éclatant du concours que l'information et la communication peuvent apporter à la compréhension internationale.



Servicio Paz y Justicia en América Latina (SERPAJ-AL)

SERPAJ-AL, qui a vu le jour en 1974 en Amérique centrale, s'est peu à peu étendu au cône Sud et à la région andine. Aujourd'hui, l'association est présente en Argentine, au Brésil, au Chili, au Costa Rica, en Équateur, au Mexique, au Nicaragua, au Panama, au Paraguay et en Uruguay. Les principes fondateurs de SERPAJ-AL s'inspirent du mouvement chrétien œcuménique né du contexte social latino-américain de lutte pour une société plus juste et plus libre et de la stratégie de la non-violence. SERPAJ-AL dirige des plates-formes d'éducation pour la paix, de sensibilisation et d'éducation pour le respect des droits des personnes et des peuples, ainsi que des programmes de formation destinés aux dirigeants des classes rurales.

1988



Frère Roger de Taizé (France)

Frère Roger de Taizé (1915-2005) a été un pacificateur actif, doté d'une vision globale. Il a traduit cette vision en une action locale quotidienne en vivant, enseignant et pratiquant la réconciliation, valeur fondamentale et condition essentielle pour instaurer la paix. En 1940, il a fondé la communauté œcuménique internationale de Taizé, petit village du centre de la France. Depuis les jours les plus sombres de la France occupée, Taizé est une oasis : symbole de la réconciliation entre les peuples français et allemand lors de la Seconde Guerre mondiale, elle est aujourd'hui synonyme de rapprochement entre tous les chrétiens et, par-delà la religion, entre tous les hommes. Porteuse d'un message d'espoir, de confiance et de partage universel, cette communauté a essaimé dans le monde entier.

1989



M. Robert Muller (France)

Robert Muller, né en 1923, originaire d'Alsace-Lorraine, a été profondément marqué par les souffrances endurées par sa région et par ses propres expériences lors de la Seconde Guerre mondiale. Il décide ensuite de se consacrer à la paix et à l'entente internationale, s'appuyant sur une philosophie profondément humaniste proche de celle d'Albert Schweitzer ou de Robert Schuman. Après quarante années d'un travail dévoué conduit dans les coulisses de l'Organisation des Nations Unies, il est



nommé recteur de l'Université de la paix fondée au Costa Rica par l'Assemblée générale des Nations Unies. De par son action et son humanisme, il a insufflé inspiration et espérance au monde entier. Son action est un exemple pour les jeunes de tous les pays. Il apparaît aujourd'hui comme l'un des grands pacifistes de notre temps.



Association internationale de recherche consacrée à la paix (IPRA)

L'IPRA, créée en 1965, s'attache inlassablement à faire progresser la recherche interdisciplinaire sur les causes de la guerre et autres formes de violence et sur les conditions propices à la paix. Elle encourage à cette fin, aux niveaux national et international, les études et l'enseignement sur la quête de la paix dans le monde et facilite les contacts entre chercheurs du monde entier ; elle favorise en outre la diffusion internationale des résultats des recherches et de l'information sur les progrès accomplis en matière d'études sur la paix. L'IPRA s'est notamment distinguée par la création d'une Commission d'éducation pour la paix, devenue à l'heure actuelle le support d'un dialogue fructueux sur les relations Est-Ouest et Nord-Sud, et elle s'attache plus particulièrement à la relation entre paix et développement économique dans les pays en développement.

1990



M^{me} Rigoberta Menchú Tum (Guatemala)

M^{me} Menchú Tum, née en 1959 dans une famille de paysans pauvres, a grandi au Guatemala dans la branche quiché de la culture maya. Depuis 1979, elle œuvre activement au sein du Comité de la Unidad Campesina (CUC). Elle a entamé en 1982 une longue collaboration avec les Nations Unies en participant, à Genève, aux travaux de la Sous-commission de lutte contre les mesures discriminatoires et la protection des minorités. Depuis lors, elle se bat sans relâche, par le biais de la fondation qui porte son nom, pour la paix et les droits de l'homme, plus particulièrement ceux des minorités. M^{me} Rigoberta Menchú a reçu en 1992 le prix Nobel de la paix en reconnaissance de son action en faveur de la justice sociale et de la réconciliation ethnoculturelle, menée sur la base du respect des droits des peuples indigènes.



World Order Models Project (WOMP)

Le World Order Models Project (WOMP) est créé en 1968 sous les auspices de M. Harry B. Hollins, du World Law Fund, avec pour objectif de mener une réflexion approfondie sur les valeurs propres à étayer un ordre mondial



Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 1981-2006

pacifique. Le WOMP réunit des chercheurs et des personnalités politiques de diverses régions du globe, lesquels ambitionnent de promouvoir une paix mondiale équitable par le biais de recherches, de programmes éducatifs et d'actions menés dans une perspective transculturelle et pluridisciplinaire. La contribution du WOMP à l'éducation pour la paix résulte du dialogue instauré entre les étudiants, les spécialistes et les militants d'Europe de l'Est et de l'Ouest, des Amériques, d'Afrique et d'Asie. Ses multiples ouvrages font aujourd'hui office de manuels dans de nombreuses universités et écoles.

1991



M^{me} Ruth Leger Sivard (États-Unis d'Amérique)

Sociologue et économiste née en 1915, M^{me} Ruth Leger Sivard a mené une brillante carrière d'analyste des questions économiques et sociales. Ses rapports mettent en lumière les coûts effectifs inhérents à la sécurité illusoire que procure la puissance militaire, plutôt que la véritable sécurité née de la seule puissance d'une économie saine, fondée sur la satisfaction des besoins des êtres humains et le respect de leurs droits. Ses études apportent la preuve irréfutable de l'absolue nécessité d'une option de rechange à la logique de guerre et du pouvoir considérable dont dispose un individu engagé – lequel peut, même avec des moyens limités, obtenir des résultats remarquables –, ainsi que du rôle primordial que joue l'information dans la volonté de changer le monde.



Cours Sainte Marie de Hann (Sénégal)

Le Cours Sainte Marie de Hann est une école mixte d'enseignement général qui mène ses élèves du stade préscolaire à la dernière année du cycle secondaire. Fondé en 1949-1950, il est reconnu par l'éducation nationale d'autres pays. Bien qu'enraciné dans la réalité historique et sociologique du Sénégal et intégré à l'enseignement privé catholique de Dakar, Sainte Marie de Hann est un espace à vocation internationale, ouvert aux enfants de toutes nationalités, cultures, religions et origines sociales, où l'on enseigne que la paix est un mode de vie et de pensée, holistique et profondément humain, nourri de compréhension et de dialogue entre les cultures.

1992



Mère Teresa de Calcutta (Inde)

Née à Skopje (ex-République yougoslave de Macédoine) au sein d'une famille de paysans albanais, Agnes Gonxha Bojaxhiu (1910-1997) se rend en 1928 en Irlande pour y rejoindre l'ordre des Sœurs de Lorette. Six semaines plus tard,



elle obtient l'autorisation de partir en Inde en tant qu'enseignante auprès des pauvres de Calcutta. En 1948, elle quitte l'ordre irlandais pour fonder celui des Missionnaires de la Charité. Mère Teresa de Calcutta, lauréate du prix Nobel de la paix en 1979, a passé sa vie entière à servir les « plus pauvres parmi les pauvres », ainsi qu'à lutter contre l'injustice et à promouvoir une paix indissociable de la dignité humaine.

1993



M^{me} Madeleine de Vits (Belgique)

Après une formation universitaire en psychopédagogie, M^{me} de Vits, née en 1912, a mené une brillante carrière au sein de nombreuses institutions : elle a été membre de la Commission nationale belge pour l'UNESCO, ainsi que de plusieurs fondations et associations militant en faveur de l'éducation pour la paix, de la compréhension internationale et de l'enseignement des droits de l'homme. Elle a participé activement, à titre bénévole, à la création du Système des écoles associées. Ses nombreuses publications cernent les problèmes psychologiques et pédagogiques en rapport avec l'enseignement pour la paix, la compréhension internationale et la défense des droits de l'homme et de ses libertés fondamentales. Son action infatigable vouée à l'enseignement lui a valu, en 1989, la dignité de « Messenger des Nations Unies pour la paix ».



The Graduate Institute of Peace Studies (GIP) (République de Corée)

Créé en 1984 conformément à l'esprit des Nations Unies et, en particulier, de l'Acte constitutif de l'UNESCO, le GIP s'est consacré en priorité, dès son origine, à la formation et à l'éducation pour la paix des futurs dirigeants du XXI^e siècle. Sa devise : « L'amitié, l'esprit d'échange, la confiance mutuelle et la coopération, de manière à promouvoir, par le biais de l'éducation, la paix, la sécurité et le bien-être. » L'Institut forme des spécialistes du monde entier dans les domaines de l'éducation pour la paix, la philosophie de la paix et la mise en place de politiques économiques et sociales orientées vers la paix et la coopération internationale. L'Institut a organisé plusieurs conférences et séminaires internationaux et publié maints ouvrages relatifs à la paix et à la sécurité internationales, notamment la *World Encyclopedia of Peace*, une publication à laquelle recourent les professeurs, chercheurs et étudiants de très nombreux pays.



Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 1981-2006

1994



Vénérable Prayudh Payutto (Thaïlande)

Depuis son ordination en 1961, conduite sous l'égide exceptionnelle du roi, le Vénérable Prayudh Payutto (né en 1939) n'a cessé de se vouer au rayonnement du bouddhisme, illustrant comment chaque membre de la société pouvait cultiver intelligemment la paix et le bonheur. L'enseignement du Vénérable, dont le titre est officiellement celui de moine bouddhiste, ne relève cependant pas exclusivement d'un peuple ou d'une confession particulière. Il a développé le concept, essentiel autant qu'innovant, selon lequel la paix est une valeur intrinsèque et purement humaine émanant de notre for intérieur, irradiant au travers des contacts d'ordre collectif et se reflétant au final sur les relations internationales entre les peuples et les États. Ce concept souligne la primauté de la paix intérieure et la responsabilité de chaque individu dans l'élaboration de solutions pacifiques en réponse à tous les problèmes sociaux, économiques et moraux. Le Vénérable Prayudh a toujours œuvré pour la paix en éveillant les esprits, au travers de ses écrits et de ses allocutions, à la conscience de la paix et de la véritable qualité de la vie.

1995



Centre autrichien d'études pour la paix et la résolution des conflits (ASPR) et Centre universitaire européen d'études sur la paix (EPU) (Autriche)

En 1982, le petit village autrichien de Schlaining a eu le privilège de devenir un centre international de recherche et d'éducation pour la paix. Aujourd'hui, son nom est associé à deux institutions œuvrant en faveur de la paix : l'ASPR, fondé en 1983 en tant qu'association indépendante non lucrative, et l'EPU, créé en 1988 à l'initiative de l'ASPR par diverses Commissions nationales pour l'UNESCO et organisations non gouvernementales d'envergure internationale. Le projet pour la paix de Schlaining témoigne, par son troisième cycle universitaire, son programme de maintien et de consolidation de la paix civile, ses projets de recherche internationale, ses publications, conférences et séminaires, ainsi que par la coopération étroite qu'il a instaurée avec diverses associations, institutions et universités dans le monde entier, de la mise en œuvre efficace d'une éducation pour la paix prise dans son acception la plus large, laquelle implique une approche concrète et interdisciplinaire.



1996



Mme Chiara Lubich (Italie)

Mme Chiara Lubich (née en 1920), jeune institutrice prise dans la tourmente de la guerre à Trente, en Italie, redécouvre en 1943 les valeurs contenues dans les Évangiles et nourrit un espoir, incompréhensible à cette époque mais ancré dans sa foi en Dieu et en la valeur de l'homme. Cette espérance, devenue réalité, a abouti à la création d'une organisation de grande ampleur, le Mouvement des Focolari, dont le rayonnement constitue un véritable instrument de paix dans le monde entier. Mme Lubich, qui en est la fondatrice et présidente, œuvre depuis plus d'un demi-siècle à la paix et à l'unité entre les personnes, les générations et les classes sociales, ainsi qu'au dialogue constructif et aux échanges créatifs entre des peuples aux traditions culturelles et convictions religieuses différentes.

1997



M. François Giraud (France)

Médecin, aujourd'hui retraité, M. Giraud, né en 1927, milite depuis plus de vingt ans en faveur d'une éducation universelle à la paix et du rapprochement entre jeunes de différents pays. Il a créé en 1977 le Prix de la paix et de l'entente mondiale, une épreuve écrite multilingue sur des thèmes invitant à la réflexion sur la tolérance et la coopération. Les textes circulent entre tous les pays participants et les lauréats sont conviés à des échanges culturels pendant leurs congés d'été. Les Universités internationales pour la paix – créées à l'instigation de M. Giraud – réunissent tous les ans les lauréats et autres personnes intéressées lors de conférences, tables rondes et ateliers portant sur les valeurs universelles et les droits de l'homme. M. Giraud a également publié plusieurs ouvrages et donné de nombreuses conférences sur l'éducation à la paix, notamment auprès des Rotary Clubs.

1998



Éducateurs pour la paix et la compréhension mutuelle (Ukraine)

Créée à Kiev en 1990, cette organisation non gouvernementale fondée sur le volontariat fonctionne en toute indépendance, hors de toute appartenance religieuse ou politique. Rassemblant des éducateurs et des groupements pédagogiques, des clubs et centres divers ainsi que des organismes publics, elle vise à formuler et à mettre en pratique une nouvelle éducation de la paix en donnant à l'individu les bases nécessaires pour vivre en harmonie avec la nature, avec les autres



Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 1981-2006

et avec soi-même, mais également, par le biais d'une coopération de grande envergure aux niveaux local, régional, national et international, à élargir le champ de la tolérance et de la compréhension mutuelle. Son action revêt de multiples formes : conférences, rencontres et débats ; publication d'ouvrages théoriques et didactiques ; ateliers créatifs et jeux de rôles à l'intention des jeunes ; organisation de sessions à son université d'études et d'enseignement de la paix, qui a déjà formé des centaines d'éducateurs pour la paix.

Mentions d'honneur :

Académie Fridtjof Nansen (Norvège)

L'Académie Fridtjof Nansen porte le nom du célèbre explorateur et humaniste norvégien, lauréat du prix Nobel de la paix en 1922. Fondée en 1938 en réaction à la montée des idéologies totalitaires du nazisme et du fascisme, elle est restée fidèle à son objectif initial : défendre la dignité humaine et les droits de l'homme par le dialogue, outil pédagogique par excellence de la paix et vecteur privilégié de résolution des conflits.

World Court Project (Nouvelle-Zélande)

Le World Court Project (Aotearoa), fondé en 1987, est un mouvement de grande ampleur dont les membres sont des partisans actifs du désarmement nucléaire. Leur réseau, connu depuis 1997 sous l'appellation d'Abolition 2000, cherche à faire appliquer les avis et les recommandations du World Court Project et à sensibiliser tant le grand public que les responsables politiques, sur les plans national et international, aux mesures qu'il propose.

Ulpan Akiva Netanya (Israël)

Fondé en 1951, le Centre international d'étude de l'hébreu, Ulpan Akiva Netanya, est une institution unique en son genre : depuis des décennies, il contribue, par l'enseignement des langues – en premier lieu l'hébreu, mais également l'arabe –, non seulement à la coexistence mais aussi à la compréhension mutuelle grâce à la découverte réciproque et approfondie de la langue, de la culture et des traditions des autres groupes culturels.



1999



Association des mères de la place de Mai (Argentine)

Ce mouvement de lutte pour les droits de l'homme et la paix voit le jour à Buenos Aires en 1977, lorsqu'un groupe de quatorze femmes se forme sur la place de Mai, devant le palais présidentiel, pour réclamer à la dictature militaire des nouvelles de leurs enfants disparus. La police les oblige à se disperser. Refusant d'obéir, elles arpentent la place de Mai ; depuis lors, cette marche se répète chaque jeudi. Cette association est un mouvement éthique d'action non violente en faveur d'une paix axée sur le respect de la vie et des droits fondamentaux. Son engagement au service de l'éducation pour la paix ne cesse de s'accroître : après avoir ouvert une librairie, un café littéraire et un centre culturel servant de lieu de rencontres et d'échanges, les mères ont créé une Université populaire qui vise à enseigner « les valeurs de la vie, de la parole, des principes et de l'éthique » pour bâtir une société plus juste et solidaire, capable de se montrer durablement vigilante.

Mentions d'honneur :

M^{me} Irène Drolet (Canada)

M^{me} Irène Drolet, institutrice née en 1946, se consacre depuis 1985 à l'éducation à la citoyenneté. Elle accomplit une tâche à la fois pédagogique et éthique de première importance : rendre à l'école sa vocation de lieu d'apprentissage de la vie démocratique, du « vivre-ensemble ». En formant les jeunes, dès l'école primaire, aux valeurs de tolérance, de respect des droits de l'homme et de non-violence, elle les initie très tôt à la démocratie participative pour faire d'eux des citoyens responsables, ouverts à la compréhension et à l'écoute des autres.

Association de l'éducation pour la paix de Tübingen (Allemagne)

Fondée en 1976, l'Association de l'éducation pour la paix de Tübingen s'emploie à sensibiliser l'opinion publique aux questions touchant à la paix et aux conflits et à renforcer sa vigilance civique. Misant essentiellement sur l'éducation pour changer les attitudes et les comportements qui influent directement sur les décisions politiques, elle mène de pair des actions concrètes en faveur de la paix et d'une responsabilité citoyenne, telles des campagnes internationales contre les armes nucléaires, les essais atomiques, les ventes d'armements et les mines antipersonnel.



Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 1981-2006

Congrégation des Filles de Marie Auxiliatrice en Angola

Depuis sa fondation, au XIX^e siècle, cet ordre religieux d'essence internationale s'investit de manière tout à fait remarquable dans sa mission éducatrice, luttant activement contre la marginalisation croissante des jeunes, et notamment des femmes, pour préserver ce droit essentiel et préalable à tout état de paix qu'est le droit à l'éducation. À cette fin, la Congrégation a créé le Centre Don Bosco : dans cette école de dialogue et de coopération, des efforts spécifiques sont déployés en direction des petites filles, ces femmes de demain qui constituent le vecteur privilégié de l'éducation à l'échelle familiale.

2000



M. Toh Swee-Hin (Australie)

Professeur, chercheur et partisan de l'éducation pour la paix aux niveaux international et interculturel ainsi que des droits de l'homme et de l'enseignement sociologique, M. Toh (né en 1948) fait figure de pionnier dans la promotion de l'éducation pour la paix dans des pays tels que l'Afrique du Sud, les États-Unis d'Amérique, la Jamaïque, le Japon et l'Ouganda. Sur l'île de Mindanao (Philippines), depuis longtemps foyer de conflits armés sociaux et culturels, il a ainsi fait adopter à la communauté locale un schéma holistique d'éducation à la paix abordant divers aspects : la militarisation, la violence structurelle, les droits de l'homme, la solidarité culturelle, la tutelle de l'environnement, la paix personnelle, ainsi que les principes pédagogiques de holisme, de dialogue et de conscience. En tant que directeur, de 1994 à 1999, du Centre for International Education and Development (Alberta, Canada), M. Toh a su intégrer l'éducation à la paix à plusieurs projets bilatéraux centrés sur le développement éducatif en Afrique, en Asie et dans les Caraïbes. Il est aussi l'auteur de maintes publications sur l'éducation pour la paix et des sujets connexes.

Mentions d'honneur :

M. Pierre Weil (France)

Psychologue, écrivain et éducateur, M. Pierre Weil (né en 1924) crée à Brasilia, en 1987, la fondation Cité de la Paix, laquelle devait à son tour mettre sur pied l'Université holistique internationale, UNIPAIX, inaugurée en 1988. En tant que recteur de cette université, il a instauré une nouvelle approche transdisciplinaire à l'éducation pour la paix, synthèse de méthodes d'Orient et d'Occident, devenue depuis lors un instrument international au service de la paix. Par le biais de l'UNIPAIX, M. Weil exerce son action à trois niveaux : la sensibilisation, la formation et la post-formation.



Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 1981-2006

M^{me} Christiana Ayoka Mary Thorpe (Sierra Leone)

M^{me} Christiana Thorpe, née en 1949, a commencé sa carrière comme enseignante avant de devenir successivement proviseur et conseillère religieuse. Dans toutes ses activités, son objectif a toujours été de promouvoir l'alphabétisation auprès des femmes et de développer chez elles conscience et dignité face à leurs droits moraux et civiques et à leurs responsabilités. Dans ses fonctions de sous-secrétaire et secrétaire d'État pour l'éducation, elle a introduit de nouvelles méthodes au sein du système national. Devenue en 1994 membre du Forum for African Women Educationalists (FAWE) au Kenya, elle a créé en 1995 la section FAWE de la République de Sierra Leone, dont elle est aujourd'hui la présidente.

Middle East Children Association (MECA)

MECA est une organisation à but non lucratif, créée conjointement en 1996 par des éducateurs israéliens et palestiniens pour faire du processus de paix une réalité durable chez les deux peuples. Cette association concentre son action sur le système éducatif des deux communautés, offrant à ses chefs, ainsi qu'aux enseignants et aux étudiants, un lieu et un temps pour approfondir les notions de tolérance, de différence, de pluralisme, de droits de l'homme, de démocratie et de respect réciproque. À travers la mise en place de nouveaux projets éducatifs impliquant une interaction entre Israéliens et Palestiniens, MECA cherche à favoriser le rôle des éducateurs de la région en tant que promoteurs d'une culture de paix et de tolérance.

2001



M^{gr} Nelson Onono-Onweng (Ouganda)

Instituteur pendant de nombreuses années, Nelson Onono-Onweng (né en 1945) a été ordonné ministre du culte en 1976. Inspecteur de l'enseignement scolaire et directeur du Lweza Training and Conference Centre, il a été nommé évêque du diocèse de l'Ouganda du Nord en 1988. Il est à l'origine de nombreuses initiatives de paix et de résolution des conflits, parmi lesquelles on peut citer la création d'un système de crédit pour la réduction de la pauvreté et celle des organismes suivants : Jamii Ya Kapatakanisha (JYAK) (Association pour la réconciliation, en swahili), organisation non gouvernementale pour la paix ; le Gulu Vocational Community Centre, établissement d'enseignement technique destiné aux orphelins de guerre ; les Acholi Religious Leaders' Peace Initiatives (ARLPI), centre de discussion interconfessionnel pour la paix et le dialogue. En tant que spécialiste de la formation à la paix, il a voyagé dans le monde entier pour participer à des séminaires et donner des



Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 1981-2006

conférences sur la paix. Ses efforts pour rétablir la paix en Ouganda lui ont valu le prix de l'Ouganda pour la paix (2000).



Le Centre judéo-arabe pour la paix à Givat Haviva (Israël)

Fondé en 1963, le Centre judéo-arabe pour la paix est le plus ancien et le plus grand établissement d'éducation pour la paix d'Israël. Malgré les guerres et les soulèvements, il n'a jamais ménagé ses efforts en faveur de la paix et de la coexistence. Il a pour principaux objectifs de favoriser le rapprochement des Juifs et des Arabes en Israël, d'apprendre à chacune des deux communautés à mieux connaître l'autre, de promouvoir l'instauration d'un partenariat et d'un dialogue permanents entre les membres des deux communautés sans acception de race, de religion ou de sexe. En animant des projets d'étude et de recherche dans les écoles et dans des centres d'enseignement extrascolaire, en organisant des conférences et des ateliers en Israël et dans d'autres pays, en mettant à la disposition du public une bibliothèque de la paix, un centre d'information et de nombreuses publications (par exemple, *Crossing Border*, magazine de langue anglaise destiné aux jeunes Israéliens, Jordaniens et Palestiniens), le Centre apporte une contribution appréciable à la cause de la paix dans la vie quotidienne.

Mention d'honneur :

M^{me} Betty A. Reardon (États-Unis d'Amérique)

Enseignante et spécialiste d'éducation pour la paix, M^{me} Betty A. Reardon (née en 1929) a inspiré, sur les plans théorique et pratique, en visionnaire et en pionnière, des initiatives qui ont influencé les progrès et la promotion de la paix et de l'éducation pour la paix. Parmi ces initiatives, on peut citer la création de l'International Institute on Peace Education (IPE), qu'elle dirige depuis 1982 et qui permet à des éducateurs du monde entier de se rencontrer, d'échanger des idées, d'enrichir leurs connaissances théoriques et pratiques et de renforcer leurs convictions, et la Campagne mondiale pour l'éducation pour la paix (GCPE), lancée par l'Appel de La Haye pour la paix, qui a produit *Learning to Abolish War*, ouvrage destiné aux formateurs, où sont décrites diverses activités pédagogiques. Elle est l'auteur d'innombrables livres, articles et conférences sur l'éducation pour la paix, les droits humains, les problèmes mondiaux et la condition féminine. La contribution exceptionnelle, largement reconnue, de M^{me} Reardon à la cause de la paix et de l'éducation pour la paix est d'autant plus admirable qu'elle a toujours été bénévole.



2002



City Montessori School (CMS), Lucknow (Inde)

La City Montessori School (CMS) a été fondée en 1959, avec cinq élèves seulement, par un couple dévoué – Jagdish et Bharti Gandhi – très influencé par l'enseignement du Mahatma Gandhi et de son héritier spirituel, Vinoba Bhave. Aujourd'hui la CMS, dont le siège est à Lucknow, capitale de la province d'Uttar Pradesh, la plus peuplée de l'Inde, accueille plus de vingt-six mille élèves de trois à dix-huit ans. La renommée de l'école est liée à la qualité de l'enseignement qu'elle dispense depuis plus de quarante ans, ainsi qu'à son vaste programme d'éducation pour la paix, réalisé par le biais d'outils pédagogiques, d'activités fondées sur la paix et de manifestations internationales conçues pour promouvoir la tolérance, la paix et l'harmonie. La devise du Mahatma Gandhi, « Jai Jagat » (Gloire au monde), est devenue celle de la CMS et la formule par laquelle élèves et enseignants se saluent, alors que la mission de l'école est de « faire de chaque enfant un cadeau de Dieu à l'humanité et une raison d'orgueil pour la race humaine ».

2003



Père Émile Shoufani (Israël)

Père Émile Shoufani (né en 1947) a élaboré en 1998 le projet « Éducation pour la paix, la démocratie et la coexistence » qui a été appliqué dans l'école secondaire Saint-Joseph de Nazareth qu'il dirige depuis 1976. Son action et son attitude personnelle sont imprégnées de dialogue, de paix et de tolérance, ainsi que du désir constant de rapprocher les Arabes et les Juifs, par le biais de jumelage et par l'échange d'étudiants entre l'école Saint-Joseph et l'école secondaire hébraïque Lyada à Jérusalem, de même que par son projet « Mémoire pour la paix », lancé en 2002 en Israël et en France et visant à organiser un pèlerinage de Juifs et d'Arabes au camp de concentration d'Auschwitz-Birkenau qui s'est tenu en mai 2003. Le père Shoufani est convaincu que la diversité culturelle et religieuse doit être considérée comme un vecteur de paix et non pas comme une entrave à la paix. La pensée et le travail du père Shoufani sont amplement diffusés par le biais d'une série d'interviews publiées en France dans plusieurs publications, notamment « Le Curé de Nazareth » (1998) et « Comme un veilleur attend la paix » (2002).



Prix UNESCO de l'Éducation pour la Paix 1981-2006

Mention d'honneur :

M^{me} Yolande Mukagasana (Rwanda/Belgique)

Après des études d'infirmière, M^{me} Yolande Mukagasana (née en 1954) a fondé un dispensaire privé à Kigali, où elle exerce comme petit médecin de quartier. Après le massacre de son mari et de ses trois enfants, et après la destruction de son dispensaire et la perte de tous ses biens en 1994, elle recommence à zéro et reconstruit un centre d'accueil pour orphelins qui devient sa nouvelle famille, composée de vingt enfants. Réfugiée en Belgique depuis 1995, elle a créé en 1999 « Nyamirambo Point d'Appui – Fondation pour la mémoire du génocide au Rwanda et la reconstruction ». Commence ainsi son importante œuvre de faire connaître aux gens ce qu'est le génocide, à travers des récits, des pièces de théâtre, des expositions (« Les blessures du silence ») et des conférences, notamment au Rwanda, dans de nombreux pays européens, au Canada, etc. Son association vise à éduquer les gens et les jeunes en particulier au respect des droits humains, à la diversité culturelle et à la coexistence en paix.

2006



M. Christopher Gregory Weeramantry (Sri Lanka)

Né en 1926, Christopher Gregory Weeramantry a été juge et vice-président de la Cour internationale de Justice. En tant que président du Weeramantry International Centre for Peace Education and Research (WICPER), qu'il a créé en 2001, et à titre personnel, il a contribué à la promotion de l'éducation à la paix, des droits de l'homme, de l'éducation interculturelle, de l'intégration sociale, de l'entente entre les religions, de la sauvegarde de l'environnement, du droit international, du désarmement et du développement durable. Auteur de nombreux livres et articles, ses jugements à la Cour sont devenus une référence dans le domaine du droit international. Christopher Weeramantry a également donné des conférences et enseigné dans le monde entier. En reconnaissance de sa remarquable contribution à la cause de la paix dans le monde, il a reçu des prix nationaux et internationaux.



Mention spéciale :

Fundación para la Reconciliación (Colombie)

Créée en 2001, la Fundación para la Reconciliación vise à promouvoir la théorie et la pratique du pardon et de la réconciliation comme terreau conduisant à la paix et au développement individuel et social. Grâce au lancement des Écoles du pardon et de la réconciliation (ESPERE en espagnol, pour EScuelas de PERdón y REconciliación), la Fondation offre des lieux de rencontre où mettre en application la pédagogie du pardon et de la réconciliation, alternative à la culture de la haine et de la vengeance. Dans ces écoles, disséminées un peu partout en Colombie, quelque mille cinq cents *animadores* (facilitateurs) ayant été formés à cette méthodologie se sont engagés à la reproduire au sein de leurs propres communautés. Des personnes déplacées, des anciens combattants et des membres de groupes minoritaires figurent parmi les bénéficiaires de leur action.

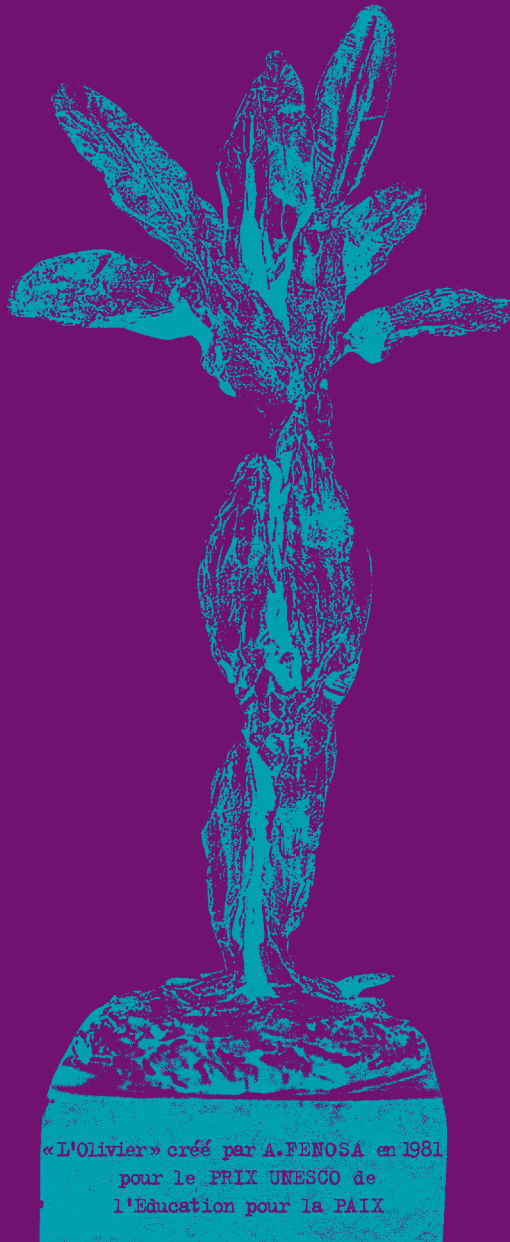
L'Olivier

1981, bronze, 25 × 11,5 × 9 cm

Statuette réalisée par le sculpteur espagnol

Apel.les Fenosa (1899-1988).

Remise à chaque lauréat du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix,
elle apparaît sous forme stylisée tout au long de cette brochure.



«L'Olivier» créé par A.FENOSA en 1981
pour le PRIX UNESCO de
l'Education pour la PAIX

